

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- | | | | |
|-------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> | Coloured covers /
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Covers damaged /
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> | Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing /
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Bound with other material /
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | Only edition available /
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure. | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /
Commentaires supplémentaires: | | Pagination continue. |

LE DRAPEAU DE CARILLON.

L'auteur du beau livre intitulé *Montcalm et le Canada français*, après avoir raconté la journée du 8 juillet 1758, pendant laquelle 3,500 Français et Canadiens mirent en déroute 25,000 Anglais, Anglo-américains et Sauvages, sur les bords du lac Champlain, termine son récit par les paroles suivantes :

“ Telle fut la bataille de Carillon, fait d'armes aussi héroïque qu'inconnu. Pauvre victoire délaissée dont l'histoire de France garde à peine la trace. Son souvenir semble s'être envolé avec le bruit des cloches qui en sonnèrent le *Te Deum*. La forteresse, témoin de cette lutte épique, a été détruite par les Français eux-mêmes : où fut Carillon, les Anglais ont bâti Ticondéroga. Comme vestige de la journée du 8 juillet 1758, il ne reste qu'un vieux drapeau français, retrouvé à Québec au fond d'un grenier. Dans leurs fêtes nationales, les Franco-Canadiens, qui, eux, n'ont rien oublié, portent aujourd'hui avec orgueil le vieux guidon sous lequel les aïeux ont combattu pour la patrie.”

C'est l'histoire de ce vieil étendard, de ce vieux guidon dont parle M. de Bonnechose, que je veux raconter ici.

Disons d'abord quelques mots sur le drapeau en général et sur ce qu'il fut en France.

I

Le mot “drapeau” vient d'un mot italien, *drapello*, qui lui-même vient du bas latin *drapellum* : sa francisation remonte à Charles VIII.

Le lecteur me saura gré de ne pas lui parler longuement des emblèmes guerriers de l'antiquité ; je lui ferai donc grâce du lion, du navire et du ciel étoilé des tribus d'Israël, et je ne ferai mention que pour mémoire de l'ichneumon des Egyptiens, du cheval ailé de Corinthe, du sphinx de

Thèbes, de la chouette d'Athènes, de la colombe des Chaldéens, de la louve et de l'aigle de Rome.

L'emblème militaire et national des Gaulois, dit M. Désiré Lacroix, était le sanglier, " et ils portaient pour étendards des pièces d'étoffes sur lesquelles étaient représentées certaines figures d'animaux emblématiques, telles que des dragons, des serpents, des taureaux, divers oiseaux, etc. Les bannières des Francs portaient aussi des emblèmes. Les Francs-Ripuaires avaient pour symbole une épée, la pointe en haut ; les Francs-Saliens et les Sicambres un tête de bœuf. Des animaux figurèrent également sur la bannière de la première race de nos rois, puis on leur substitua des images des saints."

A partir de l'an 507, date de la bataille de Vouglé, près Poitiers, où Clovis adopta pour étendard la fameuse chape de saint Martin, les gonfalons, pennons, chapes, oriflammes, carrouzes, fanions, bannières, cornettes, guidons, étendards, pavillons et drapeaux de l'armée française varièrent sans cesse dans leur forme, dans leurs couleurs, inscriptions, etc.

La chape de saint Martin était *bleu turquin* ; l'étendard de Charlemagne était *bleu avec six trèfles rouges* ; la bannière de saint Louis était *d'azur avec fleurs de lis d'or* ; l'oriflamme de Charles V était *pourpre avec ornements d'or* ; le drapeau d'infanterie sous Charles VIII était *bleu semé de fleurs de lys d'or à croix blanche* ; les couleurs personnelles de Henri IV étaient *bleu, rouge et blanc* ; sa carnette royale était *blanc uni*. Ce ne fut qu'en 1661, sous Louis XIV, que l'enseigne blanche devint régulièrement le " symbole particulier du Roi, en tant que commandant en chef de l'infanterie." (1) Une ordonnance du 12 mai 1696 prescrivait que le drapeau blanc ne serait porté que par les gardes du Roi ou du Dauphin. Le drapeau blanc était porté par la compagnie colonelle du premier bataillon de chaque régiment ; les autres drapeaux du régiment, appelés " drapeaux d'ordonnance," étaient de diverses couleurs.

" Lorsque les milices reçurent une organisation régulière et achevèrent de se former en régiments, on donna le nom

(1) Louis de Bouillé. *Les drapeaux français de 507 à 1872.*

de drapeau aux enseignes de l'infanterie, et celui d'étendard aux enseignes de cavalerie. Ces emblèmes n'avaient rien de commun entre eux. Il y avait dans les régiments autant de drapeaux que de compagnies, plus tard autant seulement que de bataillons. Celui de la colonelle était *blanc* et orné de fleurs de lis, de couronnes ou de chiffres; les autres étaient de diverses couleurs; ainsi le régiment de Picardie avait huit drapeaux *rouges*; le régiment de Champagne en comptait huit *verts*; celui de Navare, onze *jaunes*; etc." (1) Mais les couleurs qui dominèrent de tout temps furent le *bleu* et le *blanc*.

Sous Louis XV, les drapeaux des régiments de province continuèrent, dit un auteur qui fait autorité, d'être de couleurs diverses, sauf celui du premier bataillon de chaque régiment, qui était blanc, comme le drapeau particulier du roi. (2)

Je ne veux pas insister davantage sur ce que furent les couleurs de la France avant la révolution de 1789; qu'il suffise de dire qu'elles variaient à l'infini. A part les couleurs du roi, il y avait celles des seigneurs, des commandants, des provinces, des villes, etc.

"L'histoire des couleurs nationales, a dit le général Bardin, est une question difficile à éclaircir, parce que rien ne révèle que leur admission ou leur suppression ait tenu à un plan déterminé." (3)

"L'histoire du drapeau français, a dit un autre auteur, est mal connue; des emblèmes, des attributs, des chiffres, des portraits ont bariolé les immenses draperies attachées à une lourde pique. La couleur de cette draperie n'a été réglée par la loi qu'une seule fois, en 1789." (4)

Ce ne fut qu'en 1815, à l'époque de la Restauration, que le drapeau blanc devint, pour quelque temps, l'unique dra-

(1) Désiré Lacroix. *Hist. anecdotique du drapeau français.*

(2) Voir *Dictionnaire de biographie, d'histoire, de géographie, des antiquités et des institutions*, par Dezobry et Bachelet, aux mots "drapeau" et "couleurs."

(3) *Dictionnaire de l'armée de terre.*

(4) *Dictionnaire de la conversation*, au mot "drapeau."

Les couleurs *bleu*, *blanc* et *rouge* ne devinrent les couleurs générales de la France, pour les armées de terre et de mer, qu'à partir du 22 octobre 1790. (Décret de l'Assemblée nationale.)

peau de la nation française. La Restauration ne reconstitua pas les anciennes provinces ; voilà pourquoi, sous Louis XVIII, les "couleurs" particulières du roi devinrent celles de toute la France.

Les étendards si variés de l'ancienne France, quelles qu'aient été leurs couleurs, leur richesse ou leur simplicité, furent, ne l'oublions pas, ceux de Tolbiac, de Cérises, de Bouvines, Marignan, de Rocroi, de Lens, de Fribourg, de Fontenoy, de Fleurus, de Johannsburg, de Berg-up-Zoom ; ce furent les emblèmes qui flottaient aux mâts des vaisseaux d'Iberville et de Villegagnon, à la baie d'Hudson et sur le fleuve des Amazones, les guidons qui conduisirent tant de fois nos ancêtres à la victoire dans les vastes régions du nouveau-monde ; — et lorsque ces symboles de la patrie durent disparaître du champ de bataille, ils léguèrent au nouveau drapeau adopté par la France un immense passé de gloire qui ne sera jamais éclipié.

II

C'est à notre estimé concitoyen, M. Louis G. Baillairgé, avocat, que Québec doit de posséder le précieux souvenir qui fait l'objet de cette notice.

Ayant lu dans une vieille chronique qu'un drapeau apporté de Carillon et suspendu à la voûte de l'église des Récollets, à Québec, avait été sauvé de l'incendie de cette église, en 1796, il se mit à la recherche de ce drapeau avec une persévérance, une ténacité qui devait être récompensée par le succès.

Après bien des démarches infructueuses qu'il serait trop long de raconter ici, il songea à s'adresser au seul membre survivant de l'ordre de saint François d'Assise à Québec, le Frère Louis Bonami, qui résidait dans une modeste maison de la rue Saint-Vallier, non loin de l'Hôpital-général.

Un jour du mois de novembre ou de décembre 1847, notre jeune antiquaire—les deux mots ne s'excluent pas—se rendit chez le Frère récollet, qu'il trouva très-souffrant par suite d'une attaque de paralysie.

—Je pense pouvoir vous mettre en possession de ce que

vous cherchez, lui dit le bon Frère ; mais revenez dans quelque temps : je suis trop malade aujourd'hui.....je puis à peine parler.....

Ainsi, l'objet si anxieusement cherché depuis plusieurs années, le drapeau des Récollets et de Carillon existait encore, la chose était presque certaine. Mais où le trouver ? Un vieillard octagénénaire pouvait seul le dire, et ce vieillard était sur le bord de la tombe, et il pouvait, d'un instant à l'autre, mourir sans livrer son secret ! (1)

Quelques semaines plus tard, M. Baillairgé se rendait de nouveau chez le Frère Louis, qu'il trouvait un peu moins souffrant, mais très faible encore. Voici, en résumé, ce que le bon Frère déclara au sujet du célèbre drapeau :

Le Père Berry, supérieur des Récollets, était un des aumôniers des troupes qui combattirent sous le commandement de Montcalm. Lorsqu'il revint au monastère, après la campagne de 1758, il rapporta avec lui un drapeau troué et déchiré qui, disait-on au couvent, avait vu le feu de Carillon. Ce drapeau fut suspendu à la voûte de l'église des Récollets, la partie qui s'attache à la hampe ou hallebarde étant retenue aux extrémités par des cordes. Le 6 septembre 1796, un incendie, qui avait d'abord consumé une maison de la rue Saint-Louis, vint réduire en cendres le couvent et l'église des Récollets. Le feu ayant pris par le clocher de l'église, le toit brûla avant le reste de l'édifice. Pendant qu'avec l'aide d'un autre Frère, le Frère Louis sauvait un coffre rempli d'objets qu'il y avait jetés pêle-mêle, et comme ils traversaient la nef de l'église, le vieux drapeau, dont les attaches avaient manqué sous l'action du feu, vint tomber à leurs pieds. Le Frère Louis le saisit en passant, et, rendu dehors, il le mit à la hâte dans le coffre.

— Ce coffre, ajouta le Frère Louis, vous pouvez le voir : il est ici, dans le grenier, avec une partie des objets qu'il contenait. Le drapeau que vous cherchez doit s'y trouver, mais dans un triste état sans doute : il y a un demi-siècle qu'il est là.

On était alors vers la mi-janvier, et il était cinq ou six

(1) Le frère Louis Bonami mourut le 9 août 1848, à l'âge de quatre-vingt-trois ans et huit mois. Il était natif de l'Assomption.

heures du soir. Le bon Frère était cloué sur son siège par la paralysie ; mais son jeune interlocuteur était très ingambe.

Une chandelle fumeuse à la main, le futur président de la société Saint Jean-Baptiste de Québec monta rapidement les degrés qui conduisaient au grenier, et il ouvrit le fameux coffre.

Le vieux meuble contenait un amas de bric-à-bracs et de lambeaux informes, couverts de poussière.

M. Baillairgé se mit à sortir et à secouer ces vieilleries, qui eussent effrayé un chiffonnier, avec l'ardeur d'un antiquaire, disons mieux, avec le patriotisme d'un Canadien de bonne lignée.

Son espoir ne fut pas déçu : au milieu d'objets de toutes sortes, il vit briller un morceau de soie, une fleur de lis blanche, qu'il saisit avidement ; puis, tout ému, il retira des débris et déploya, dans ce réduit ignoré, le vaste et noble étendard suspendu jadis à la voûte d'une des plus belles églises de la Nouvelle-France (1), un des drapeaux de nos glorieux ancêtres dans l'immortelle campagne des bords du lac Champlain !

Chargé de sa précieuse relique, M. Baillairgé descendit auprès du frère Louis en disant : " Voilà dix ans que je le cherche je l'ai enfin trouvé : le voici ! "

III

Le drapeau de Carillon est tout entier de soie, et d'un tissu magnifique. Le fond en est *vert* très pâle (il a dû être *bleu ciel* autrefois), avec une grande *fleur de lis blanche* à chaque coin. Il porte les marques du passage de deux ou trois balles et il paraît avoir été lacéré par plusieurs coups de sabre. Sur une face du tissu, au centre du drapeau, est un écusson aux armes de la France, surmonté du coq gaulois ; au revers est la Vierge Marie tenant l'Enfant-Jésus dans ses bras. Toutes ces figures : les fleurs de lis, l'écusson

(1) " Les Pères Récollets, écrivait Charlevoix, en 1720, ont une grande et belle église qui ferait honneur à Versailles." L'église et le couvent des Récollets occupaient l'emplacement de l'église anglicane actuelle et partie de celui de la place d'Armes (rond-de-chaines). Le premier établissement de l'Ordre était situé à Notre-Dame-des-Anges (Hôpital-général).

et la Vierge, sont frappées ou imprimées dans la soie,—les fleurs de lis en blanc, et les autres figures en différentes couleurs,—et sont de dimensions assez grandes (1).

M. Jacques Viger et quelques autres ayant exprimé l'opinion que l'image de la Vierge indiquait une bannière de confrérie et non un drapeau de régiment, ils furent invités par M. Baillairgé à venir juger des choses *de visu*. Après avoir examiné l'écusson, puis, sur le côté et non sur le haut de l'étendard, le fourreau garni d'œilletons où passait le galon qui tenait le tissu attaché à la hampe, ils durent se rendre à l'évidence, et ils ne doutèrent plus que ce ne fût bien là un drapeau de régiment.

Au reste, on a vu plus haut que, dans les siècles de foi pendant lesquels la France joua un si glorieux rôle, les étendards de l'armée portaient des images pieuses.

La découverte du "drapeau de Carillon" fit naturellement sensation à Québec et dans tout le Canada français. L'abbé Baillargeon, qui fut plus tard archevêque de Québec, vit dans l'image de la Vierge une preuve additionnelle de l'authenticité du drapeau :

"Je connais, disait-il à un ami, une légende qui a peut-être été inspirée par le drapeau suspendu à la voûte de l'église des Récollets. Dans ma paroisse natale, où plusieurs avaient été à la bataille de Carillon, on disait qu'il n'était pas étonnant que les Français eussent remporté la victoire, et l'on racontait que, pendant la mêlée, la Vierge était apparue au dessus des combattants, et que toutes les balles tirées par les Anglais allaient s'anéantir dans les plis de sa robe, sans atteindre les Français !"

Cette même légende, avec les variantes obligées de toutes les légendes, m'a été racontée par M. le docteur Wells, qui la tenait d'un ancien, M. Vocelle. M. J. C. Taché en a, je crois, fait le récit en vers, il y a une vingtaine d'années, sous le titre de *La Dame Blanche de Carillon*.

Les légendes, comme les chants populaires, varient à l'infini. Le fond reste partout à peu près le même, mais

(1) Cette description, de même que tous les renseignements qui précèdent sur la découverte du vieux drapeau, est tirée de notes rédigées par M. Baillairgé, et qu'il a bien voulu me communiquer.

le peuple en change constamment la forme, et cela sans plus de souci qu'il ne faut des données de l'histoire ou de la science la plus élémentaire. Chacun connaît cette boutade au couplet unique, intentionnellement niaise (musique et paroles), dans laquelle on raille *Monsieur MacKay*, c'est-à-dire l'Anglais, de sa défaite à Carillon :

Connaissez-vous Monsieur Macaille,
Grand général,
Qui est monté sur son grand ch'val,
Bel animal ;
Qui fut défait, ce pauvre Anglais,
A Carillon,
Capitale du Canada,
En arrière de Boston !.....

La Vierge du drapeau suspendu à la voûte de l'église des Récollets est peut-être devenue, dans les récits populaires, la Dame Blanche de Carillon, comme le célèbre champ de bataille est devenu, dans la chanson, la capitale du Canada en arrière de Boston !

Quoi qu'il en soit, je dirai ici, en passant, que, dans toute la colonie, on attribua à une protection spéciale de la Providence, l'étonnante efficacité des remparts d'arbres abattus du fort de Carillon, et la victoire éclatante des troupes françaises sur des adversaires si supérieurs en nombre. Montcalm lui-même fit arborer sur le mamelon d'où il avait dominé le combat, une grande croix de bois portant cette belle inscription, par lui composée après la victoire, et qui était digne de sa foi et de son génie :

Quid dux ? quid miles ? quid strata ingentia ligna !

En signum ! En victor ! Deus hic, Deus ipse triumphat !

Qu'ont fait le général et le soldat ? A quoi ont servi les grands monceaux d'arbres ? Le vrai signe, le vainqueur, c'est Dieu, c'est lui qui triomphe ! (1)

Le 27 juin 1848, le drapeau de Carillon figura dans la procession de la Saint-Jean-Baptiste, à Québec. Il était déroulé, et ses longs plis soyeux, soulevés par la brise, lais-

(1) "M. le marquis de Montcalm, dont la piété est des plus exemplaires, fit dresser une croix que chacun fut adorer en chantant le *Te Deum*. et il y fit mettre comme inscription que c'était le Seigneur seul qui avait vaincu."—*Annales des Ursulines de Québec*, vol. 2.

saient voir de larges déchirures. Tous les journaux de l'époque parlèrent de cet événement. Voici les articles que le *Journal de Québec* et la *Gazette* consacrèrent au vieux drapeau :

.....“ La procession finie, la société commença à défilér dans l'ordre prescrit par le programme publié préalablement dans les journaux. Les bannières et les drapeaux se déployaient avec majesté en face d'un soleil radieux dont l'ardeur contrastait avec la fraîche brise de la veille. Bientôt on aperçut, au milieu des insignes resplendissant de clarté et de jeunesse, un vieux drapeau français, tombant de vétusté. C'est le drapeau sous lequel s'illustrèrent nos pères à la bataille de Carillon. On le portait comme une relique précieuse qui est d'autant plus vénérable qu'elle est plus ancienne, qu'elle réveille un souvenir plus glorieux et qu'elle est plus prête à nous échapper sous la main du temps, qui ne respecte rien, pas même les tombes. Nous devons la découverte de ce drapeau précieux à M. Baillairgé, avocat, qui, s'appuyant sur une légende historique qui affirmait que le drapeau de Carillon avait été déposé comme trophée dans l'église des Récollets, à Québec, et marchant de supposition en supposition, alla mettre la main sur ce drapeau chez le frère Louis, qui l'avait sauvé de l'incendie.” (*Journal de Québec* du 27 juin 1848.)

—Among the numerous flags and banners displayed in the procession of the Canadian Society of St. John the Baptist, on monday last, was the old French flag under which the Canadians so bravely fought in the celebrated battle of Carillon.

The discovery of this venerable relic of olden times, which had to be borne with great care in order to prevent its crumbling to dust, is due to L. G. Baillairgé, Esquire, advocate of this city. Following some legendary tradition, according to which it had been deposited in the church belonging to the convent of the Recollet or Franciscan Friars, which, then existed, but has since been destroyed by fire, on the spot where now stands the English Cathedral, Mr Baillairgé traced it to the custody of the aged and deservedly venerated Brother Louis, the last surviving member of that religious society in Quebec, who, since the dissolution of his once powerful order in Canada, has continued, as long as age would permit, to make himself useful by teaching young children to read et write, and has acquired a little property in the St. Valier Suburb. What strange reflections must have crossed the good Friar's mind since that memorial of the struggle for empire between the French and English, on Canadian soil, came into his possession !” (*Quebec Gazette* du 28 juin 1848.)

IV

On se demande maintenant à quel régiment appartenait le drapeau rapporté à Québec par le Père Berry. Était-ce

au régiment de la Reine, ou à celui de la Sarre, de Béarn, de Royal-Roussillon, de Berri, de Guienne, de Languedoc (1), ou bien encore était-ce un drapeau des milices canadiennes ?

Une étude sur le sujet sera plus facile lorsque le vieux drapeau aura été photographié, ce qui sera fait bientôt, je l'espère. Cependant, nous pouvons dès aujourd'hui nous appuyer sur l'autorité de M. de Bonnechose pour dire qu'il n'appartenait pas au Royal-Roussillon. On lit en effet, dans l'ouvrage cité au début de cette notice, que le "drapeau d'ordonnance" du Royal-Roussillon, arboré à Carillon au centre des combattants, était "rouge et bleu."

Il est possible que *notre* drapeau soit celui du quartier général d'où Montcalm embrassait toute l'action et d'où il se portait vers les points les plus menacés de la défense. Ce serait alors, peut-être, le drapeau de l'un des bataillons de Berri. (2)

L'étendard si cher aux Canadiens-français dont je viens de raconter l'incomplète histoire, est pieusement conservé par M. Baillairgé lui-même : il le garde chez lui. Une fois par an, il permet qu'on le porte, mais sans le déployer, à la place d'honneur par excellence, dans les rangs de la procession de notre fête nationale. C'est ainsi qu'on put le voir figurer, enroulé sur sa hampe et escorté d'une garde d'honneur formée de Zouaves Pontificaux Canadiens, dans la grande démonstration des Plaines d'Abraham, en 1880, et qu'il fut donné à nos nobles hôtes M. Claudio Jannet et M. le comte Jules de Foucault, de pouvoir presser sur leurs lèvres ce glorieux symbole de la France d'autrefois.

(1) Tous ces régiments d'infanterie étaient représentés à Carillon. "Vers le soir du sept (juillet), M. de Lévis arriva avec son détachement. Au matin du huit, la générale battit ; la Reine, Guienne et Béarn se rangèrent sur la droite ; à gauche étaient la Sarre, Languedoc et deux piquets ; le centre était occupé par un bataillon de Berri, Royal-Roussillon et un piquet de M. de Lévis ; dans la plaine de Saint-Frédéric étaient retranchées les troupes de la colonie et les Canadiens. M. de Lévis commandait la droite, M. de Bourlamaque la gauche et M. de Montcalm le centre." (L'abbé Ferland, — *Cours d'Histoire du Canada*.)
Le régiment de la Reine fut créé en 1635 ; Royal-Roussillon en 1655 ; Languedoc en 1672 ; Guienne, Berri et Béarn en 1684 ; la Sarre en 1685.

(2) Le deuxième et le troisième bataillon de Berri étaient à Carillon.
Les armes de l'ancienne province de Berri étaient celles de la France (*—de France à la bordure engrêlée de gueules*). Voir Grandmaison, *Dictionnaire héraldique*.

Cher et précieux souvenir ! pauvre vieux drapeau ! vieux d'un siècle et d'un quart de siècle : il nous parle non-seulement des héroïques combats de Chouaguen, du fort George et de Carillon, mais encore d'institutions politiques et sociales disparues ou transformées depuis longtemps ; d'une France idéale qu'on nous a appris à chérir dès l'enfance, et qui, malgré les défaillances de l'heure présente, reste toujours la patrie de nos cœurs.

ERNEST GAGNON.

Québec, janvier 1882.

PROCÈS CRIMINELS A QUÉBEC

AU XVII^{me} SIECLE.



(Suite.) (1)

Vint ensuite la confrontation du témoin avec l'accusé ; c'est encore une procédure de l'ancien droit pénal français qui n'a plus sa raison d'être aujourd'hui ; parce que les témoins sont entendus en présence de l'accusé. La confrontation consistait à mettre le témoin en présence de l'accusé, pour qu'il eut à déclarer si c'était bien à la personne représentée devant lui que s'appliquaient les faits dont il avait témoigné. Dans l'espèce qui nous occupe, Bigeon ayant été tiré des prisons, fut mis en présence de Penant ; tous deux furent assermentés, après quoi Bigeon déclara n'avoir aucun reproche (aucune cause de récusation) à faire à l'encontre de Penant et qu'il le connaissait pour être son voisin en la seigneurie de Lauson ; témoin et accusé déclarèrent ensuite qu'ils n'étaient ni parents ni alliés, et lecture faite de la déposition de Penant, il déclara qu'elle contenait la vérité. Bigeon nia presque tous les faits de la déposition de Penant qui les affirma " face à face " être vrais.

" Et sur ce qui a esté dit par le dit Penant que le deffunct luy avoit dit qu'il avoit eu différend avec le dit Bigeon et qu'il estoit en différend avec le dit Bigeon dans le temps

(1) Voir la livraison de février.

(N. ED. — Voici le fac-simile des deux signatures dont il est parlé à la page 76, livraison de février. C'est par inadvertance que ce fac-simile a été omis le mois dernier.)

Impub  *7 Mars, 6* 

que le dit deffunct a esté tué, le dit Bigeon déniant avoir jamais eu différend avec le dit deffunct Bernard, le dit Penant luy a soustenu face à face qu'il s'estoit battu deux fois avec le dit deffunct l'année dernière chez le nommé Toussaint, et qu'il y a environ deux ans que le dit Bigeon frappa le dit Bernard dans la maison de luy déposant, et que le déposant leur ayant dit de sortir hors la maison, et qu'ils allassent faire leur querelle sur la grève, le dit Bigeon donna un coup d'aviron au dit Bernard, ce que le dit Penant a soustenu au dit Bigeon face à face et que c'estoit le dit Bigeon qui avoit attaqué le dit deffunct qui n'estoit point en aucune façon querelleur, et touchant les deux demye-barriques a esté advoué les avoir prises et que c'estoit deux méchantes barriques qui ne valoient rien, et que si elles vaudroient un escu il les paieroit bien, et plus avant n'ont pas été confrontés et ont déclaré ne savoir signer."

Les autres témoins, Charlotte Mangis, femme de Pierre Miville, François Marchand, furent recolés et confrontés. Noel Penant fut aussi confronté de nouveau, mais ces recollections et confrontations n'offrent aucun intérêt. Charles Amiot, dans sa confrontation, dit que "ayant quantité de branches et de ferdoches des deux costés du dit arbre, il estoit impossible au dit Bernard de se sauver et courir à l'endroit ou il a esté trouvé, par le dit Bigeon a esté dit qu'il n'y avoit de ferdoches que d'un coté et qu'il ne courut point de ce costé là. Et par le dit sieur Amiot a esté soustenu qu'il y a des ferdoches et branches coupées des deux costés du dit arbre et qu'il avoit fallu que le deffunct Bernard eust fait un grand tour de cerne pour ailer chercher l'endroit où il a esté trouvé, ce qui est impossible."

"Sur ce qui a esté dit par le dit sieur Amiot que le dit Bigeon luy avoit dit que le deffunct avoit un coup dans la bouche qui luy perçoit le palais, a esté dit par Bigeon que l'arbre tombant, la branche tomba sur le visage du dit deffunct qui luy maschit les yeux et la fesse; et qu'il faut que ce soit la dite branche qui luy ait fait un trou dans la bouche."

Denis Duquet dans sa confrontation dit hardiment à Bigeon que "c'est la pensée d'un chacun qu'il a tué le dit

deffunct Bernard chez luy avec une mailloche qui a esté trouvée au coin de son feu, et qu'il l'a porté ou tresné au lieu ou il a esté trouvé, et qu'il luy a baillé quelque coup de ferrement dans la bouche pour le faire saigner sur la place affin de déguiser son forfait, ayant esté le bonnet du dit deffunct trouvé contre la cabane du dit Bigeon parmy des buches, ce qui a esté subject au dit Bigeon de blasphémer et dire que le dit sieur Duquet n'a pas dit vray ce coup-là et qu'il ne l'a point tué chez luy, ce qu'il a reitéré par deux fois différentes, et après s'estant repris aurait dit qu'il ne luy a point touché."

A la fin de la confrontation de Boutelen on lit : " Et sur ce que nous avons dit au dit Bigeon qu'il nous devoit dire la vérité comme à Dieu et à son confesseur, par le dit Bigeon nous a esté dit qu'il a tout dit à son père confesseur, et depuis voyant que nous fesions escrire ce qu'il nous disait, nous a dit qu'il a dit au confesseur comme à nous."

Mais avant de poursuivre l'analyse de ce procès il me faut mentionner ici le certificat d'examen du cadavre de Nicolas Bernard fait par le chirurgien Isaac Joncas, et qui se lit comme suit : (1)

" Je Isaac Joncas chirurgien soubsigné par ordre de monseigneur le gouverneur et aussy d'ordonnance de monsieur le lieutenant général civil et criminel à Quebecq me suis transporté du trante-un du moy de janvier mil six cent soixante huit en la coste de Leau son pour visiter le corps mort de nycola bernard ou estant je fayt transporter le dit corps dans la cabane de jacques bijon, présence de jean bourdon dict Roumainville huissier dépeuté de la part de mon dict sieur le lieutenant général et des sieurs duquet et Deuchêne habitans de la dite coste, ou je trouvé sur le muscle temporrall partie dextre une contusion contenant tou le muscle avec une partie de l'orbiste et y ayant fait incysion je trouvé fracture de le potreux dont je tiré unne escillie sans violance longue de deu travers doib, et sur le cartilage

(1) Cette pièce ainsi que d'autres du même procès n'est pas placée dans le registre d'après l'ordre chronologique, c'est ce qui me fait la mettre ici. Ce document est écrit par Joncas lui-même, on peut par conséquent y admirer son orthographe, quand à la partie technique, je laisse aux médecins le soin de la juger.

du nay je trouvé une plaie de la longueur d'un pouce et an outre jé ausy trouvé une plaie dans la bouche persant le palay et montant jusques au cerveau, la dicte contusion ayant esté faicte avec un outil ou boy contendant la dicte première plaie avec couteau ou chosse semblable et la dernière plaie avecq un estruman rond et pointeu à fourer le pety doib dun homme, ce que je certiffie estre véritable, an foy de quoy jé sinné mon présent raport."

I. JONCAS.

Le 17 avril Bigeon subit de nouveau un long interrogatoire dans le cours duquel il persista à dire que c'était une branche de l'arbre qu'il avait abattu qui avait tué Bernard.

Le juge Chartier de Lotbinière était assez perplexe, il avait bien la conviction morale de la culpabilité de Bigeon, mais aucune preuve certaine, en conséquence le 21 avril assisté de sept notables de Québec appelés pour la circonstance, eut lieu la délibération suivante :

"Opinions de messieurs les juges proceddants au procès criminel de Jacques Bigeon."

"Monsieur Denis a condamné à mort et auparavant appliqué à la question."

"Monsieur Madry à la question."

"Monsieur Charron idem."

"Monsieur de la Ferté idem."

"Monsieur le Vallon de l'Estre idem."

"Monsieur Feniou idem."

"Monsieur de Mouchy idem."

Monsieur le lieutenant général à la mort, et avant à la question ; mais la pluralité des voix l'emportant ordonne que la question sera donnée au dit Bigeon.

Avant de lui appliquer la question on l'interroge de nouveau le même jour, sur la sellette. On appelait ainsi un petit banc en bois fort bas sur lequel on obligeait un accusé de s'asseoir pour subir le dernier interrogatoire, lorsque l'opinion des juges tendaient à la peine afflictive.

Comme il n'y avait aucune souffrance à endurer Bigeon continua à nier avoir tué Bernard, et affirma de nouveau que c'était la malencontreuse branche d'arbre qui avait été la cause de sa mort.

Le 23 avril le juge se transporta dans la prison du palais (1) accompagné du procureur fiscal Peuvret de Mesnu, de maître Gilles Rageot, greffier, de Jean Levasseur, Pierre Biron et Guillaume Roger, huissiers, où estant et après avoir fait mettre le dit Jacques Bigeon en estat de souffrir la question et l'avons fait attacher pour cet effet."

"Du vingt-troisième avril 1668, sept heures du matin, le dit Bigeon prenant l'interrogatoire :

"A dit qu'il n'est pas besoin de luy bailler la question, et qu'il advoue et confesse qu'il a abattu l'arbre qu'il a toujours desnié avoir abattu, advoue aussy qu'il a osté de la bouche du deffunct Bernard un chicot de bois gros et long comme un morceau de bois qu'il a trouvé au dit lieu de la question, qu'il nous a représenté et mis ez mains de nostre greffier...

"Et le dit Bigeon estant prest d'être appliqué à la question nous a dit que par la force de la question il advoueroit qu'il a tué le dit Bernard, et qu'après en avoir esté dehors il le désavoueroit, et qu'il ne voulait pas damner son âme pour dire faux et a repetté qu'il est bien vray qu'il a abattu l'arbre et qu'il a adverty le deffunct de se retirer de dessous par trois ou quatre fois, et que par le dit deffunct Bernard luy a esté fait response qu'il estoit trop loin et qu'ainsy il ne se voulut pas retirer, et que l'arbre estant tombé sur le deffunct l'auroit abattu, pourquoy luy Bigeon estant couru à son secours luy auroit trouvé un chicot qui persoit en la bouche, lequel chicot il auroit retiré comme il a cy-dessus dit ; et a déclaré le dit Bigeon que sy il est condamné à la mort et à souffrir la question il en appelle par devant nos Seigneurs du Conseil."

"Et lecture et prononciation faicte au dit Bigeon de la sentence contre luy rendue par nous et nos assesseurs le vingt-unième avril dernier, le dit Bigeon a dit et déclaré qu'il se porte pour appellant de nostre dite sentence par devant nos dits Seigneurs du Conseil Souverain pourquoy nous avons surcis à l'exécution d'icelle jusques à ce que par nos Seigneurs du Conseil il en ait esté ordonné, et avons fait reintégrer le dit Bigeon en prison."

(1) Ce palais de la sénéchaussée était situé vis-à-vis de l'école normale Laval, là où se trouve actuellement la place d'armes ou plutôt, je crois, l'église anglicane.

L'appel de Bigeon fut présenté le même jour et jugé par le conseil présidé par le gouverneur Courcelles, et où se trouvaient l'intendant Talon, et les sieurs de Villeray, de Gorribon, de Tilly, Damours et de la Tesserie.

“ Veu le procès extraordinairement en commencé, dit l'arrêt, par devant le Lieutenant Civil et criminel, à la requête du procureur fiscal de la compagnie des Indes Occidentales Seigneurs de ce pays contre Jacques Bigeon.....d'une sentence de torture ordinaire et extraordinaire contre luy rendue le vingt-unième du présent mois.—La dite sentence et pièces sur lesquelles elle auroit esté rendue. OUY le substitut du procureur général, tout considéré, LE CONSEIL a mis et met l'appel au néant, ordonne que la sentence dont estait appel sortira son plein et entier effect, et renvoyé l'exécution d'icelle au dict Lieutenant civil et criminel.”

En conséquence de ce renvoi d'appel le même jour 23 avril, à cinq heures et demi de relevée, le lieutenant civil et criminel, M. Chartier, accompagné du procureur fiscal, de Gilles Rageot, de Jean Madry, chirurgien, et des huissiers Levasseur Biron, et Roger, firent venir Bigeon et l'interrogèrent de nouveau avant de le livrer à l'exécuteur, et son serment pris.

“ Interrogé s'il n'est pas vray qu'il a tué le nommé Nicolas Bernard.”

“ Répond q'ouy.”

“ I.—Comme il a fait pour le tuer et de quelle façon il s'y est comporté et de quels outils il s'est servy.”

“ R.—Qu'il a baillé un coup de ciseau en la bouche du dit deffunct Bernard, proche et contre l'arbre.”

“ I.—Ce qu'il a fait du ciseau dont il a tué le dit Bernard ?”

“ R.—Qu'il l'a jetté dans la cabanne.”

“ I.—Ce que luy disoit le dit deffunct Bernard ?”

“ R.—Que le dit deffunct Bernard l'avoit appelé sot et cornard ;—serment réitéré.”

“ I.—De quelle façon il la baillé le coup que le deffunct Bernard a eu à la teste ?”

“ R.—Après serment, que c'est une branche qui luy est tombée sur la teste.”

“ I.—Pourquoy il a donc donné le coup de ciseau en la bouche du dit deffunct ?”

“ R.—Que le dit deffunct l’avoit importuné luy ayant chanté pouille.”

“ I.—S’il n’a pas tué volontairement le nommé Pierre au fort Lamothe ?”

“ R.—Que non et que s’il l’a tué le Boutelen est aussy coupable que luy.....”

“ I.—S’il a pas exceddé de coups deux de ses enfants qui en sont morts.”

“ R.—Que non.”

“ I.—S’il a pas manqué d’un coup de fusil le nommé Pierre Pouillard, le dit fusil ayant pris un rat sur le dit Pouillard.”

“ R.—Que non.”

“ I.—S’il n’a pas voulu tuer le nommé Cancaron d’un coup de couteau ?”

“ R.—Que non.”

“ Et le dit Jacques Bigeon n’ayant pas voulu convenir de la vérité, mais percisté en ses dénégations pour le coup qu’il a donné sur la teste du dit deffunct Nicolas Bernard, nous l’avons fait livrer entre les mains l’exécuteur pour estre appliqué à la question.”

Comme la manière d’appliquer la question n’est pas généralement connue, en voici la description d’après les auteurs anciens ; je ne parlerai pas de la question avec l’eau, mais seulement de celle qui se donnait avec les brodequins et qui est celle que subit Bigeon.

“ L’accusé après l’interrogatoire sur la sellette signé de lui sera mis nu jambes, et estant assis sur la sellette lui sera mis quatre planches de bois de chêne entre les jambes, depuis les pieds jusqu’au-dessus des genoux, deux en dedans et une à chaque jambe en dehors, de deux pieds de hauteur chacune et d’un pied de largeur, qui excèdent le haut des genoux de quatre doigts ou environ, lesquelles planches enfermeront, les pieds, les jambes et les genoux en dedans et en dehors et seront percées de quatre trous chacune dans laquelle seront passées de longues cordes que le questionnaire serrera très fortement, et après tournera les dites cordes autour des planches pour les tenir plus serrées, et

avec un marteau ou maillet il poussera à force sept coins de bois l'un après l'autre entre les deux planches qui seront entre les jambes à l'endroit des genoux, et le huitième aux chevilles des pieds en dedans, à chacun desquels le juge fera des interpellations à l'accusé, derrière lequel il y aura un homme pour le soutenir : s'il tombait en défaillance lui sera donné du vin. Les dits coins finis sera délié et mis sur un matela près du feu et interpellé de nouveau par le juge de dire la vérité. Lecture lui sera faite de tout ce qui sera passé depuis la lecture de l'interrogatoire avant d'être appliqué à la question, s'il peut signer, sera le procès-verbal de question signé de lui, sinon sera fait mention de son refus et de la raison du dit refus." (1)

Bigeon ayant été mis entre les planches serrées par les cordes comme il est dit ci-dessus, dit alors qu'il n'était pas nécessaire de lui donner la question, qu'il avait dit la vérité qui était qu'il avait tué Bernard et qu'il lui avait donné un coup de ciseau dans la bouche après qu'il eut été renversé par la branche de l'arbre.

" Interrogé.—Avec quoy le deffunct a eu le coup par la teste ? "

" A répondu que c'est la branche qui luy a tombé sur la teste, et s'est escrié disant : pauvre criminel que je suis ! "

" I.—S'il n'a pas pris quelque branche de l'arbre pour en bailler par la teste du dit deffunct ou quelqu'autre outil. "

" R.—Que non et que c'est l'arbre qui a tombé sur luy et qu'il l'a achevé avec le ciseau. "

" Pour lesquelles dénégations nous avons fait frapper un premier coup, après lequel le dit Bigeon s'est mis en furie et nous a dit qu'on le fist pendre et qu'il n'en diroit pas davantage. "

" Interrogé après l'avoir fait serrer d'avantage s'il a pas baillé un coup de mailloche par la teste du dit Bernard et qu'il ait à dire la vérité. "

" A répondu qu'il nous l'a ditte. "

" Et vu sa dénégation et refus de répondre a esté d'avantage frappé par l'exécuteur, et, "

(1) Guyot *verbo* question.

“ Interrogé comment il a tué le dit deffunct Bernard, quel coup il luy a donné par la teste et avec quoy ? ”

“ A répondu qu'il a pris une branche de l'arbre environ grosse comme la jambe dont il a frappé le dit Bernard sur la teste.”

“ Interrogé par où il a baillé le coup ? ”

“ A répondu qu'il l'a baillé devers l'oreille.”

“ Interrogé s'il dit la vérité.”

“ A dit qu'ouy et que le deffunct l'avoit appelé Jean et sot et cornard, et que quand il a veu le dit deffunct couché par terre il luy a baillé le coup de ciseau en la bouche.”

“ Interrogé s'il n'a pas pris en trestre le dit deffunct Bernard ? ”

“ A répondu qu'il luy a baillé un coup par la teste et qu'il l'a pris très bassement à son malheur pour luy.

“ Et estant le dit Bigeon deslvré de la dite question a esté par luy dit que pour avoir dit la vérité il a bien souffert du mal.”

Bigeon, au lieu d'être renvoyé en prison après avoir subi la question, fut confié aux soins des huissiers Levasseur et Biron pour être pansé et soigné, et le 23 avril il subissait un dernier interrogatoire comme le voulait la procédure criminelle du temps qui ordonnait qu'après la torture un accusé devait être interrogé de nouveau sur les faits qu'il avait avoués sous l'empire de la souffrance.

“ Interrogé comment il a tué le nommé Bernard ? ”

“ A répondu que par l'effroi et la gesne il a esté contraint de nous dire qu'il avoit tué le dit Bernard du coup de baston et que c'est l'arbre qui a tué le dit deffunct Bernard.”

“ Interrogé sy estant répété le jour d'hier il a advoué d'avoir tué le dit Bernard d'un coup de branche d'érable par la teste et ensuite d'un coup de ciseau en la bouche.

“ A répondu qu'ouy et qu'il aime mieux dire que de souffrir la gesne, et que c'est l'arbre que luy respondant a abattu qui a tué le deffunct ; et sur ce qui luy a esté représenté par le sieur de la Ferté que ca esté luy Bigeon qui a abattu l'arbre, a répondu qu'un homme fait ce qu'il peut pour prolonger sa vie.”

“ Interrogé s’il a pas advoué à plusieurs personnes le jour d’hier qu’il a tué le dit Bernard ?

“ A répondu que non et par l’huissier Romainville a esté soustenu au dit Bigeon que le dit jour d’hier luy Bigeon luy auroit dit et advoué qu’il a tué le dit Bernard.

“ Et serment pris du dit Romainville, nous a dit que le jour d’hier estant à parler avec le dit Bigeon pour le consoler, le dit Bigeon luy auroit dit que ce qu’il avoit advoué devant nous est vray, et qu’il avoit pris un morceau de bois dont il avoit baillé au dit deffunct Bernard un coup par la teste dont il l’a tué, et que la dame Bourdon estant descendue pour visiter le dit Bigeon, le dit Bigeon auroit dit et repetté les mesme paroles, et qu’il avoit tué le dit deffunct, ce que le dit Romainville a dit hautement en présence du dit Bigeon.”

Le 24 avril le procureur fiscal prit ses conclusions contre Bigeon, il dit que “ par le dict procès le dict Bigeon est duement atteint et convaincu d’avoir de propos délibéré assassiné et meurtry le dit Bernard, accusé et prévenu de divers autres crimes entre lesquels il s’en trouve de capitaux, comme il appert tant par les dépositions, recollement et confrontation des témoins que par sa propre confession. Pour réparation et amendement de quoy il conclut à ce qu’il soit condamné d’estre pris et enlevé des dites prisons par l’exécuteur de la haute justice, conduit à la place publique de la haute-ville et là attaché à une fourche patibulaire, pour y estre pendu et estranglé jusques à ce que mort s’en suive ; atendu la faute d’expérience suffisante du dit exécuteur de la haute justice pour rompre et briser les membres du dit Bigeon, et le faire expirer sur une roue, supplice qu’il se seroit attiré par ses crimes, et que pour l’exemple le corps du dit Bigeon demeure pendant vingt-quatre heures attaché à la fourche patibulaire, et qu’ensuite la teste en soit séparée et plantée sur un pilory au milieu de la place pour y estre tant et si longtemps qu’il se pourra, et qu’il soit condamné en la somme de vingt-cinq livres pour faire prier Dieu pour le repos de l’âme du dit deffunct Bernard, et en la somme de 600 livres d’amende envers les seigneurs.”

Le 25, les opinions du juge et des assesseurs furent prises

sur ces conclusions lesquelles furent modifiées par la sentence suivante qui fut rendue le même jour.

. “pour réparation de quoy et des autres crimes mentionnés au procez, le dict Bigeon condamné d'estre conduit au devant de l'église parrochiale de cette ville, et là, nud, en chemise, la corde au col, la torche au poing et à genouils demander pardon à Dieu, au Roy et à justice pour ses crimes, ce faict avoir le poing de la main droite coupé sur un poteau, et estre ensuite pendu et estranglé à la potence de la place publique de la haute-ville tant que mort s'en suive, le tout par l'exécuteur de la haute justice, et après l'exécution estre par le dict exécuteur la teste du dit Bigeon séparée de son corps et attachée avec la main coupée à un poteau en lieu et place exemplaire, en vingt-cinq livres applicables à faire prier Dieu pour le dit deffunct Bernard, et en 500 livres d'amende envers les seigneurs.”

Bigeon en appela de cette sentence au Conseil Souverain qui mit l'appel au néant le 26 avril et “ordonne que la sentence dont estait appellé sortira son plein et entier effect à l'exception du poing qui sera coupé avec le bras après la mort du dict Bigeon pour estre avec la teste attaché à un pilory.”

La sentence fut exécutée le même jour ainsi que le voulait la procédure criminelle du temps, et le 26 avril 1668 vers le soir, le condamné mourait sur la potence dressée devant l'église de Notre-Dame de Québec.

Ainsi termina ses jours, ce misérable qui fut pendant sa vie mauvais époux, mauvais père, menteur, voleur, blasphémateur, parjure et assassin.

T. P. BÉDARD.

(à continuer)

Le Vénérable Jean-Baptiste de la Salle

ET LA FONDATION DE L'INSTITUT DES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES.

(Suite.)

VIII

Les vœux sont ceux de pauvreté, de charité, d'obéissance, de stabilité, et le vœu d'enseigner gratuitement les enfants.

Le gouvernement de la société est d'une grande simplicité, et il est réglé de manière à assurer l'exercice sage et modéré du pouvoir chez le supérieur, et une obéissance exacte et facile chez les subordonnés. A la tête de l'Institut est le supérieur, qui est perpétuel. Ce supérieur a près de lui des assistants, qui forment un conseil et qui lui prêtent leur concours. L'élection du supérieur est faite par le chapitre général, composé des membres de droit, des membres appelés par le régime et des membres élus par les frères profès d'école.

Le Supérieur nomme des visiteurs qui visitent toutes les maisons au moins une fois par année. A la tête de chaque maison est un frère directeur, qui doit rendre compte de son administration au frère visiteur, et écrire tous les mois au frère supérieur, pour lui rendre compte de la conduite de chacun des frères et de la sienne et envoyer le mémoire de ses dépenses. Chacun des frères doit écrire tous les deux mois au frère supérieur.

Les frères se lèvent en tout temps à quatre heures et demie et se couchent à neuf heures du soir. De leur journée, quatre heures sont données à la prière et aux exercices de piété, six heures et demie aux classes, deux heures à l'étude et deux heures et demie à la récréation et aux repos. Hors les prescriptions de l'Eglise, la règle n'impose d'autres mortifications corporelles qu'un jour de jeûne par semaine, le vendredi. Les vêtements des frères portent l'empreinte de

l'austérité et de la pauvreté. Ils portent une soutane d'étoffe commune, de gros souliers, un chapeau à large bord, et pour sortir, un manteau à manches flottantes, qui était un vêtement usité en Champagne du temps de M. de la Salle.

Tels sont les points principaux de la règle que le Vénérable de la Salle rédigea pour le gouvernement de son institut. Pour la compléter, il traça à ses disciples la méthode qu'ils devaient adopter pour l'enseignement. Il composa à ce sujet divers traités, dont le plus remarquable est le *livre de conduite*.

Cet ouvrage traite d'abord des matières à enseigner. L'instruction religieuse tient naturellement la première place. Elle comprend les exercices de piété, tels que la récitation des prières et l'audition de la messe, et le catéchisme. La conduite prescrit que l'on fera tous les jours le catéchisme pendant une demi-heure, une heure les mercredis et les veilles de grand congé, une heure et demie les dimanches et jours de fête. Au point de vue chrétien ce n'est certes point donner trop d'importance à une science qui, au fond, est la seule nécessaire. Mais l'étude des autres sciences n'est pas négligée pour cela.

Le vénérable de la Salle entre dans les détails les plus minutieux sur la manière d'apprendre aux enfants la lecture et l'écriture. Il comprenait ce que l'on est malheureusement porté à oublier, l'importance des premières notions.

Le caractère principal de cette méthode, et qui constitua une véritable innovation, fut l'enseignement simultané, inconnu avant M. de la Salle. Jusqu'alors le maître donnait autant de leçons qu'il y avait d'enfants dans la classe. Je n'ai pas besoin de démontrer les désavantages qui résultaient de ce système, et l'immense supériorité de la méthode que M. de la Salle fut le premier à introduire et qui est maintenant adoptée dans toutes les écoles.

Un autre point important de la méthode lassalienne est la classification de chaque matière en différents degrés que l'élève parcourt successivement, passant à un degré supérieur dès qu'il s'est parfaitement rendu maître des choses enseignées dans l'ordre inférieur. Pour que ces promotions soient à l'abri de tout soupçon de partialité injuste, elles

sont faites, non par le professeur, mais par le directeur. Des inspecteurs et le visiteur surveillent et contrôlent ce classement.

La discipline imposée aux élèves combine avec une sagesse et un tact parfait la sévérité et l'indulgence, la fermeté et la douceur. Elle règle l'emploi du temps de manière à ce que pas une minute ne soit perdue. Elle indique les moyens à prendre pour combattre chez l'enfant les vices et les mauvaises habitudes, variant le mode de répression suivant le caractère et le tempérament des enfants.

Dans ce même livre de la conduite, M. de la Salle examine les causes qui éloignent les enfants des écoles, et il insiste sur la nécessité de rappeler souvent aux parents l'obligation où ils sont de faire instruire leurs enfants.

Les règles de la bienséance forment une partie essentielle de l'éducation. M. de la Salle n'eut garde de les négliger, et il composa lui-même un traité ayant pour titre : "*Les règles de la bienséance et de la civilité chrétienne.*"

La politesse qui y est enseignée ne consiste pas en de simples formalités extérieures, mais elle est fondée sur la grande et sainte loi de la charité envers Dieu et le prochain, et elle est la manifestation sincère et directe des sentiments de douceur, de respect et de modestie qui doivent exister dans le cœur de tous les chrétiens.

Dans ces règles et ces conseils, le Vénérable de la Salle a laissé un héritage précieux à ses fils spirituels, mais il leur en a laissé un plus précieux encore dans l'exemple de ses vertus et le souvenir de sa vie toute sainte.

Comme autrefois Elie, s'élevant au ciel dans le char de feu, légua à Elisée son esprit prophétique, ainsi le vénérable fondateur des écoles chrétiennes a transmis à ses disciples son esprit de foi, d'humilité et d'ardente charité. Les vertus qu'il a pratiquées, nous les retrouvons aujourd'hui dans chacun des frères : elles sont de tradition dans l'institut. Les frères, suivant encore en cela l'exemple de leur vénéré père, ont grand soin de demeurer dans le silence et l'obscurité, et de dérober aux regards et le bien qu'ils opèrent et les vertus qu'ils pratiquent.

IX

Mais les faits parlent plus haut que les paroles, et ce sont eux qui font connaître le mérite des frères et de leur œuvre. Ainsi, l'excellence de leur méthode a été si bien reconnue en France jusqu'à ces derniers temps que, non-seulement on permettait aux frères de la suivre, mais que le gouvernement l'adoptait même en plusieurs points pour ses écoles laïques. Une revue constatait dernièrement avec quelle efficacité les établissements des frères contribuent à étendre et à maintenir l'influence française en Afrique et en Asie. (1)

Un autre journal rapporte un fait qui prouve que les frères s'attirent le respect et la considération des infidèles eux-mêmes. " Les frères, dit ce journal, occupaient à Tunis, depuis 16 ans, une maison appartenant à un riche israélite qui refusait généreusement de recevoir le prix de la location ; le bey et son ministre lui avaient inspiré cette bonne résolution. Mais l'Israélite étant mort, ses héritiers déclarèrent vouloir désormais toucher le prix du loyer, et de plus l'arriéré depuis seize ans, Le consul-général porta ces faits à la connaissance du bey, et celui-ci, sur l'avis de son ministre, acheta la maison occupée par les Frères et leur en fit don."

Voilà, certes, un bel exemple de justice et de générosité. Comparons la conduite de ce musulman à celle que le gouvernement français adopte aujourd'hui à l'égard des écoles chrétiennes. On fait maintenant une guerre à mort aux congrégations enseignantes, et les frères ont à subir une persécution plus redoutable que toutes celles qu'ils ont déjà essuyées. Ils ont devant eux des ennemis plus dangereux et plus acharnés que leurs vieux adversaires, les maîtres d'écoles et les jansénistes. Leurs ennemis d'aujourd'hui, ce sont les révolutionnaires, ce sont, surtout, les francs-maçons, c'est la *ligue de l'enseignement*, fondée et dirigée par les

(1) Les plus acharnés persécuteurs des congrégations religieuses sont forcés de reconnaître les services que ces institutions rendent à la France. M. Gamhetta lui-même, lors de son passage au ministère, a écrit de sa main au Supérieur général des Frères des Ecoles Chrétiennes, pour lui demander d'envoyer des frères à Jaffa !

sectes, et qui a pour but de rendre l'instruction gratuite, obligatoire, et surtout laïque, c'est-à-dire, sans Dieu. . . .

Les réformateurs insistent sur la gratuité de l'enseignement. "Mais, dit avec beaucoup de justesse M. Ravelet, leur gratuité n'est qu'une hypocrisie, et en même temps une atteinte portée au droit de propriété. Les enfants ne payent rien au maître, sous forme de rétribution scolaire, mais les parents paient à l'état sous forme d'impôt, et l'argent revient au maître sous forme de traitement. L'éducation n'est donc pas gratuite. Elle est même fort coûteuse, car l'argent se perd en ce long circuit, et l'Etat lui-même ne donne pas pour rien ses services. De plus, ceux qui n'ont pas d'enfant payent pour ceux qui en ont : ceux dont les enfants sont élevés payent encore. La dépense n'atteint pas seulement ceux qui reçoivent le profit, elle frappe également et indistinctement tout le monde ; le principe de la propriété individuelle est gravement atteint, et l'on revient à la notion barbare du communisme."

Il faudrait une insigne mauvaise foi pour ne pas reconnaître que les frères, faisant vœu de pauvreté, se réduisant tout juste à ce qu'il faut pour vivre, n'ayant pas de famille à soutenir, réalisent bien autrement que les révolutionnaires le principe de la gratuité de l'enseignement. Qu'ils reçoivent leurs salaires des particuliers ou qu'ils soient subventionnés par l'Etat, ils ne sont à charge ni aux uns ni à l'autre. C'est ce que l'esprit éminemment pratique de nos voisins des Etats-Unis reconnaissait il y a deux ans lorsque l'on a annoncé que les frères allaient être chassés de France. Un des grands journaux de New-York a déclaré que les Etats-Unis s'empresseraient d'accueillir des instituteurs aussi parfaitement qualifiés, et qui coûtent si peu à entretenir.

Nos partisans des idées modernes veulent aussi l'instruction obligatoire, et pour réaliser cette partie de leur programme, ils n'hésitent pas, ces grands partisans de la liberté, à fouler aux pieds, encore une fois, la liberté individuelle. L'Eglise, par le moyen des frères et des autres congrégations enseignantes, a trouvé la seule solution possible de ce problème. Elle proclame l'obligation de l'instruction, non par des mesures violentes, par l'amende et l'emprisonne-

ment, mais en multipliant tellement les écoles qu'il est impossible de méconnaître ses intentions, et qu'on u'a plus d'excuse pour se soustraire au dessin qu'elle impose.

Enfin, la liguè de l'enseignement, les francs-maçons et les révolutionnaires veulent avoir des écoles laïques, c'est-à-dire sans Dieu.

Ah ! sur ce point, nous sommes en contradiction complète avec eux !

Mais il est inutile de répéter ce que nous avons dit tout à l'heure sur la nécessité de la religion dans l'enseignement.

Des écoles sans Dieu ! une morale sans Dieu. Oui ! Voilà ce qu'ils veulent ! Mais pour bien comprendre l'ardeur sauvage de leur haine contre Dieu, il faut lire les déclarations qu'ils on font dans leurs livres et leurs journaux. Et si la génération actuelle, qui a été élevée dans un milieu où l'on n'avait pas encore rompu tout à fait avec les traditions chrétiennes, pousse à ce point l'audace de l'impiété et du blasphème, que sera-ce donc de la génération future, qui n'aura pas entendu parler de Dieu ?

Tels sont les ennemis contre lesquels les frères ont aujourd'hui à se défendre, tel est le programme d'enseignement qu'on leur oppose. A la vérité, on a jusqu'à présent considéré leur institut comme autorisé, et ils n'ont pas été compris dans l'édit de proscription du 29 mars 1880. Mais comme le gouvernement a décidé d'en finir avec l'enseignement religieux, il n'est pas en peine de trouver des moyens pour arriver à ses fins. On a déjà cité à ce sujet la fable du loup et de l'agneau. Le fait est qu'elle s'applique parfaitement à la situation.

A l'heure qu'il est, les frères qui dirigeaient des écoles publiques se sont vus remerciés de leurs services et ont été mis à la porte. Ils ont alors ouvert des écoles libres, soutenues par la générosité des catholiques. Mais l'ennemi les poursuit dans ces derniers retranchements, et sachant avec quelle audace effrontée et quelle infâme mauvaise foi ils manient l'arbitraire, on peut s'attendre à voir les écoles libres bientôt fermées. On chassera comme des traîtres et des mauvais citoyens les frères qui, en 1870, allaient se

sacrifier pour les blessés sur le champ de bataille et s'offrir sans défense aux balles des Prussiens.

Que deviendront alors ces milliers d'enfants qu'ils instruisent ? Que deviendra la France ? Dieu le sait, Dieu qui pèse dans les balances de sa justice les crimes des nations et les supplications des justes : Dieu qui est juste, mais qui est aussi miséricordieux ! Puisse-t-il épargner à notre mère-patrie le déluge de maux jusqu'à présent inconnus dont il semble la menacer. Puisse-t-il aussi préserver notre cher Canada de semblables malheurs. Les principes funestes qui ont amené en France l'état de choses que nous déplorons peuvent se glisser parmi nous. Prémunissons-nous contre leurs atteintes en apprenant à connaître parfaitement les avantages de l'enseignement chrétien. Estimons-nous heureux de pouvoir confier l'éducation de nos enfants aux excellents frères des écoles chrétiennes. Rendons hommage à leur mérite. Honorons le vénérable serviteur de Dieu qui fut leur fondateur et apprenons à voir, dans l'institut qu'il a fondé, une gloire pour l'Eglise et pour la France, et un immense bienfait pour la société.

JOSEPH DESROSIERS.

CLASSIQUES ET ROMANTIQUES.

(Suite) (1)

II.

Le romantisme ! Que signifiait ce mot qui a fait tant de bruit, et quelle idée représentait-il ? Suivant nous, le romantisme à son début, en 1820, c'était le retour des lettres aux traditions chrétiennes et nationales que la littérature classique avait trop longtemps dédaignées.

C'était la poésie brisant enfin avec les élégances convenues et les thèmes vieillissés, pour devenir l'interprète des voix mystérieuses de la nature, l'écho des sentiments intimes et des impressions personnelles de chacun, l'expression des souvenirs, des espérances et des préoccupations de tous. En un mot, la patrie, la nature et l'âme, telles étaient les trois sources d'inspiration où l'on allait rajeunir la littérature française.

En même temps, on se proposait de briser la monotonie du vers alexandrin en déplaçant plus souvent la césure et en pratiquant de temps en temps l'enjambement. On voulait enfin introduire dans la langue littéraire bon nombre de locutions pittoresques, de termes qui en étaient bannis à tort et dont l'exclusion avait fait dégénérer l'emploi de la périphrase en un véritable abus, ainsi qu'une foule d'images neuves pour donner de la couleur au style. Ces réformes devaient produire une littérature vivante, une littérature conforme aux aspirations de la société chrétienne et française qui était encore toute frémissante des orages de la révolution.

Telle était la thèse des romantiques de 1820, et nous croyons qu'elle était juste. Nous disons thèse un peu par anticipation, car à ce moment la thèse n'existait pas encore. C'était un mouvement, un courant, une explosion de sève trop longtemps comprimée sous le joug de la convention.

(1) Voir la livraison de janvier.

Lamartine ne songeait pas à faire une révolution littéraire lorsqu'il soupirait ses élégies, et jetait aux forêts et à la solitude ses gémissements immortels. Il soupirait et gémissait sans en demander la permission à Boileau et à Laharpe, voilà tout. Il cédait à ses propres émotions, et ses vers étaient faits de ses angoisses et de ses pleurs. La tourmente révolutionnaire avait soufflé sur sa jeunesse. Sa sainte et tendre mère lui avait inculqué sa foi. Plus tard, il avait douté et souffert ; les rivages de Sorrente et de Baïa avaient entendu les premiers frémissements de sa lyre. Rome l'avait vu passer à travers ses ruines séculaires, et les flots bleus du golfe de Naples avaient bercé ses rêveries. Enfin, le malheur l'avait ramené à Dieu. Et au milieu de toutes ces vicissitudes, dans la joie ou dans la douleur, dans la foi ou dans le doute, sous le dôme des palais ou sous le toit de chaume des pêcheurs, la poésie n'avait cessé de jaillir de son âme ardente comme un cantique d'amour, un hymne de reconnaissance, un cri de désespoir ou un chant de tristesse.

C'est ainsi que furent composées ces *Méditations*, qui firent verser tant de larmes et battre tant de cœurs. Nous savons que cette poésie enchanteresse n'est pas sans danger, qu'elle peut engendrer une énervante mélancolie, qu'elle a quelque chose de troublant, qu'elle renferme bien du vague dans les idées et les croyances. Mais, aussi, elle est un élan vers l'Infini, un défi jeté au matérialisme, un regard tourné vers le ciel ; et l'on ne doit pas oublier que Lamartine a pu dire de lui-même avec vérité : " Je suis le premier qui ait fait descendre la poésie du Parnasse. Il fallait avant moi, quand on lisait des vers, avoir sous la main le dictionnaire de la fable. C'est moi qui ai changé tout cela, c'est moi qui ai été chercher dans l'âme humaine les cordes véritables de la lyre."

Qu'on se figure l'étonnement des vieux classiques en entendant des vers comme ceux-ci :

" Souvent sur la montagne, à l'ombre du vieux chêne,
 Au coucher du soleil tristement je m'assieds,
 Je promène au hasard mes regards sur la plaine
 Dont le tableau changeant se déroule à mes pieds.

Ici gronde le fleuve aux vagues écumantes :
 Il serpente et s'enfonce en un lointain obscur ;
 Là le lac immobile étend ses eaux dormantes
 Où l'étoile du soir se lève dans l'azur.

Cependant, s'élançant de la flèche gothique,
 Un son religieux se répand dans les airs,
 Le voyageur s'arrête et la cloche rustique
 Aux derniers bruits du jour mêle ses saints concerts."

Désormais la voie était ouverte. En dépit des protestations de MM. Etienne, de Jouy et des critiques du *Constitutionnel*, toute une vaillante élite de jeunes talents s'y engagea résolument. Alors la guerre éclata dans la République des lettres. M. de Lamartine avait donné le branle au mouvement, mais ses fonctions diplomatiques l'éloignaient de France, et d'ailleurs il n'avait prétendu jeter le gant à personne.

Sans doute il avait innové, mais beaucoup plus dans l'inspiration que dans la forme. Il avait respecté le mécanisme du vers, évité l'enjambement, et s'était borné à puiser dans la nature des couleurs plus fraîches. Aussi ne prit-il qu'une part indirecte à la bataille. Mais un autre poète allait à sa place s'emparer du commandement des phalanges romantiques. Il avait pour cela toutes les qualités voulues, l'originalité puissante, l'audace des conceptions, la fougue irrésistible et le souffle héroïque. Sa poésie éclatait comme une fantare ; les images grandioses se pressaient dans ses strophes enflammées, et sa verve était intarissable. Vous avez nommé M. Victor Hugo.

Lamartine avait cultivé surtout la poésie intime et personnelle. Victor Hugo s'attacha davantage à la poésie patriotique. Les *Odes et Ballades* lui avaient fait un nom célèbre et une foule de jeunes écrivains se groupèrent autour de lui et le reconnurent pour leur guide. C'étaient les deux Deschamps, Méry, Sainte-Beuve, Alfred de Vigny, Alexandre Dumas, Théophile Gautier, Alfred de Musset et un grand nombre d'autres, tous pleins d'ardeur et d'impatience et n'attendant qu'un signe du maître pour trainer aux gémonies les bustes de Boileau et de Racine.

Cependant, le grand poète était prudent. L'esprit de

système ne s'était pas encore emparé de lui. Pendant que les partisans de la routine lui opposaient Casimir Delavigne, un classique timide, il se contentait de produire des chefs-d'œuvre qui déroutaient tous les préceptes. En 1824, dans la préface de ses *Odes et Ballades*, il exposait ainsi ses idées romantiques : " En littérature comme en toutes choses, " il n'y a que le bon et le mauvais, le beau et le difforme, le " vrai et le faux. Il faut en convenir, un mouvement vaste " et profond travaille la littérature de ce siècle. Quelques " hommes distingués s'en étonnent, et il n'y a précisément " dans tout cela d'étonnant que leur surprise. En effet, si, " après une révolution politique qui a frappé la société dans " toutes ses sommités et dans toutes ses racines, qui a touché " à toutes les gloires et à toutes les infamies, qui a tout " désuni et tout mêlé, au point d'avoir dressé l'échafaud à " l'abri de la tente, et mis la hache sous la garde du glaive ; " après une commotion effrayante et qui n'a rien laissé dans " le cœur des hommes qu'elle n'ait remué, dans l'ordre des " choses qu'elle n'ait déplacé ; si, disons-nous, après un si " prodigieux évènement, nul changement n'apparaissait dans " l'esprit et dans le cœur d'un peuple, n'est-ce pas alors qu'il " faudrait s'étonner et d'un étonnement sans bornes." Plus loin, M. Victor Hugo ajoutait : " Remarquons en passant " que, si la littérature du grand siècle de Louis-le-Grand eût " invoqué le christianisme au lieu d'adorer les dieux païens, " si ces poètes eussent été ce qu'étaient ceux des temps pri- " mitifs, des prêtres chantant les grandes choses de leur " religion et de leur patrie, le triomphe des doctrines sophis- " tiques du dernier siècle eût été beaucoup plus difficile, " peut-être même impossible. Aux premières attaques des " novateurs, la religion et la morale se fussent réfugiées " dans le sanctuaire des lettres sous la garde de tant de " grands hommes. Mais la France n'eut pas ce bonheur ; " ses poètes nationaux étaient presque tous des poètes " païens."

Quant à la forme et au style, le poète critique disait : " S'il " est utile et parfois nécessaire de rajourner quelques tour- " nures usées, de renouveler quelques vieilles expressions, " et peut-être d'essayer encore d'embellir notre versification

“ par la plénitude du mètre et la pureté de la rime, on ne
 “ saurait trop répéter que là doit s'arrêter l'esprit de perfec-
 “ tionnement. Toute innovation contraire à la nature de
 “ notre prosodie et au génie de notre langue doit être
 “ signalée comme un attentat aux premiers principes du
 “ goût.”

Ces citations sont longues, mais il était très important de les faire, vu qu'elles exposent parfaitement la théorie romantique en 1824. Or, cette théorie, appuyée par tant de belles productions, nous y applaudissons franchement. Oui, dans ce sens et jusque là, nous sommes romantique parce que nous sommes chrétien, parce que nous aimons la gloire et le passé de la France, parce que nous comprenons qu'à ce siècle tourmenté dont nous sommes tous les fils, il faut une littérature différente de celle qui convenait aux contemporains de Louis XIV.

Et voilà pourquoi nous saluons avec enthousiasme cette admirable renaissance de la littérature française qui signale les premières années de la Restauration. Ah ! quoi qu'on en dise, elle n'était pas sans gloire cette époque trop méconnue où, délaissant les élégances glacées du dix-huitième siècle et les inepties sanglantes de la Révolution, l'esprit français, abjurait le matérialisme, reprenait sa marche lumineuse vers l'idéal et apparaissait au monde plein d'une jeunesse et d'une vigueur nouvelles ; cette époque où de Maistre et Lamennais vengeaient le Christ et l'Eglise, où le Lamartine des *Méditations* et des *Harmonies* chantait ses souvenirs et affirmait sa foi, où le Victor Hugo des *Odes et Ballades* méritait le titre d'enfant sublime en célébrant le sacre de son roi, où Alfred de Vigny dessinait la suave figure d'Eloa, où Villemain, Guizot et Cousin illustraient la Sorbonne, où de Serres, Lainé et le général Foy parlaient à la France du haut de la tribune relevée, où Frayssinous et McCarthy, précurseurs de Lacordaire, inauguraient les conférences de Notre-Dame, où il y avait un journaliste qui signait Châteaubriand, un député qu'on nommait de Bonald, des compositeurs et des peintres qui s'appelaient Rossini et Auber, Ingres et Delacroix.

On conçoit donc que la littérature ait participé au mouve-

ment général et que des hommes de lettres aient eu la pensée de lui faire subir une réforme opportune. Malheureusement on dépassa le but. Non contents d'avoir agrandi le domaine littéraire, d'avoir détrôné la convention d'avoir donné une voix à la nature ; d'avoir fait vibrer à l'unisson, dans des chants inspirés, la corde religieuse et la corde patriotique ; d'avoir chassé du vieux Parnasse les souvenirs et l'attirail du paganisme ; d'avoir, enfin, combattu victorieusement la périphrase et enrichi la langue sans la dénaturer, les réformateurs voulurent aller plus loin. M. Victor Hugo, si modéré au début, s'irrita bientôt de l'opposition que rencontraient dans le parti classique les innovations de la jeune école, et son orgueil le poussa aux réformes radicales.

On le vit proclamer la liberté absolue de l'art : liberté de tout peindre, de tout chanter, de tout décrire : le beau et le laid ; le sublime et le grotesque ; le gracieux et l'horrible ; la vertu et le vice. Voici ce qu'il écrivait en présentant au public ses *Orientales* : " L'auteur n'est pas de ceux qui reconnaissent à la critique le droit de questionner le poète sur sa fantaisie. Le poète n'a pas de compte à rendre. L'art n'a que faire des menottes, des lisières, des baillons ; il vous dit : va ! et vous lâche dans ce grand jardin de poésie, où il n'y a pas de fruit défendu. Que le poète donc aille où il veut, en faisant ce qui lui plaît : c'est la loi. Qu'il croie en Dieu ou aux dieux, à Pluton ou à Satan, à Canidie ou à Morgane, ou à rien ; qu'il écrive en prose ou en vers ; qu'il prenne pied dans tel siècle ou tel climat ; qu'il soit antique ou moderne ; que sa muse soit une muse ou une fée : c'est à merveille. Le poète est libre."

Comme vous le voyez, c'était prêcher la fantaisie qui conduit à la licence. Le poète est libre, soit ; mais sa mission est de faire admirer le beau, connaître le vrai et aimer le bien. Voilà la véritable formule qui doit présider aux conceptions de l'artiste. Hors de là il n'est qu'un grand coupable d'autant plus criminel qu'il profane le don sacré du génie.

Mais le maître ne se bornait pas à déclarer que la fantaisie était sa loi. Entraînant à sa suite toute l'école romantique,

il s'attaquait à la langue et révolutionnait le style. Il recherchait les alliances de mots disparates et accumulait les épithètes sous prétexte d'atteindre au coloris. Ainsi, dans les *Feuilles d'Automne*, il s'écriait :

Tout souffle, tout rayon, ou propice ou fatal
Fait reluire et vibrer mon âme de cristal.

Cette âme de cristal qui reluit et qui vibre aurait fait se pâmer d'aise les "précieuses" de l'hôtel de Rambouillet. Dans le même recueil le poète décrivait ainsi les voix que l'on entend sur la montagne :

Ce fut d'abord un bruit large, immense, confus,
Plus vague que le vent dans les arbres touffus,
Plein d'accords éclatants, de suaves murmures,
Doux comme un chant du soir, fort comme un choc d'armures,
Quand la sourde mêlée étreint les escadrons
Et souffle furieuse aux bouches des clairons.
C'était une musique ineffable et profonde,
Qui, fluide, oscillait sans cesse autour du monde,
Et dans les vastes cieux par ses flots rajeunis,
Roulait, élargissant ses orbes infinis.

Nous défions les musiciens de noter cette musique ineffable et profonde, ce bruit large, immense et confus, à la fois doux comme un chant du soir et fort comme un choc d'armures. Certes il y a dans les *Feuilles d'Automne* d'admirables poésies, et nous croyons même humblement que c'est là un des plus hauts sommets que Victor Hugo ait atteints. Mais nous citons ces vers pour montrer dans quels excès tombaient l'école romantique et son chef. Quant au rythme, les novateurs enivrés par la lutte lui portaient une atteinte profonde. Ils tourmentaient la phrase et le vers ; ils les hachaient, les coupaient, les fractionnaient violemment et les contraignaient trop souvent à prendre une allure pleine de saccades et de soubresauts. Ce procédé, on le conçoit, devait être fatal à l'harmonie.

Nous admettons volontiers que l'enjambement, le déplacement de la césure, le brisement du rythme, et, comme conséquence nécessaire, la rime riche peuvent produire de grandes beautés. Mais du moment qu'on en fait une règle, on dénature, suivant nous, la versification française, et l'on a pour résultat

des vers qui, lus à haute voix, en suivant exactement le sens de la phrase, ne diffèrent pas sensiblement de la prose. Jugez plutôt :

J'ai connu, l'an dernier, un jeune homme nommé
 Mardoche, qui vivait nuit et jour enfermé.
 O prodige ! Il n'avait jamais lu de sa vie
 Le journal de Paris, ni n'en avait envie.
 Il n'avait vu ni Thean, ni Bonaparte, ni
 Monsieur de Metternich ; quand il av it fini
 De souper, se couchait, précisément à l'heure
 Où (quand par le brouillard la chatte rôde et pleure)
 Monsieur Hugo va voir mourir Phébus le blond.
 Vous dire ses parents, cela serait trop long.

.....
 On le lisait. C'était du reste un esprit fort ;
 Il eut fait volontiers d'une tête de mort
 Un falot, et mangé sa soupe dans le crâne
 De sa grand'mère.

Ce sont des vers que nous venons de lire ; et celui qui commettait cette prose rimée, en l'année 1829, c'était pourtant M. Alfred de Musset, qui, mieux inspiré, devait être plus tard le chantre mélodieux des *Nuits* et de l'*Espoir de Dieu*. Pour faire sentir que ce sont bien des alexandrins que nous venons de réciter, il faudrait les scander sans s'occuper du sens, ce qui ne vaudrait guère mieux.

L'esprit de système entraînait encore les romantiques dans d'autres défauts. Sous prétexte de combattre la périphrase et l'antipathie de leurs adversaires pour le mot propre, ils en vinrent à introduire dans la langue littéraire ces expressions triviales, ces termes bas et vulgaires que Boileau ne voulut jamais pardonner à Scarron. Nous en verrons tout à l'heure un exemple.

Néanmoins, l'école classique défendait ses positions et luttait vaillamment pour l'ancien art poétique. Mais elle était débordée de toutes parts et le romantisme avait pour lui l'opinion. La première représentation d'*Hernani* décida du sort de la guerre. Ce fut une soirée mémorable. La pièce n'était pas irréprochable, mais les beaux vers y étaient nombreux, l'inspiration originale, et une jeunesse belliqueuse, dont la préface de *Cromwell* était l'Évangile et le

Coran, avait envahi la salle avec le dessein avoué de faire à M. Victor Hugo une éclatante apothéose. Le combat fut rude et le Théâtre Français en a gardé longtemps le souvenir. Il fallait enlever le terrain pied à pied. Chaque tirade énergique, chaque épithète aventureuse, chaque expression familière était le signal d'une bordée de sifflets aussitôt étouffés sous une clameur d'admiration. Peu s'en fallut que les partis n'en vinssent aux mains. Le ban et l'arrière-ban des disciples de La Harpe et de Delille s'étaient levés en masse pour cet effort suprême du passé contre l'avenir. Mais la fougue, l'élan, l'enthousiasme étaient avec l'auteur, et en dépit des bataillons classiques la pièce s'acheva triomphalement au milieu d'une tempête de bravos.

Le romantisme l'emportait. Toutefois, nous sommes forcé d'admettre que sa victoire fut stérile. A partir de ce moment, tous les défauts du genre s'accusèrent, s'accrochèrent et devinrent de plus en plus sérieux. Ce fut un véritable débordement.

On vit toute une génération de rêveurs et de désenchantés, de poètes poitrinaires affectant des airs byroniens, se ruer sur les traces de Victor Hugo, d'Alfred de Musset et d'Alexandre Dumas. Dieu sait ce que cette époque vit éclore de drames échevelés, de romans barbus, de métaphores insensées ! La fantaisie préconisée par le chef régnait en souveraine, et ouvrait la porte à toutes les débauches d'imagination et de style. Comme nous ne voulons pas abuser de votre patience, nous allons donner la parole à M. Victor Hugo et laisser le Bonaparte romantique faire lui-même le bulletin de sa campagne dans la langue qu'il se glorifie d'avoir créée. Cette perle se trouve dans les *Contemplations* ; c'est une pièce datée de de 1834.

“ La langue était l'Etat avant quatre-vingt-neuf

.....

Alors brigand, je vins ; je m'écriai pourquoi
Ceux-ci toujours devant, ceux-là toujours derrière ?

Et sur l'Académie aïeule et douairière,
Cachant sous ses jupons les tropes effarés,
Et sur les bataillons d'alexandrins carrés,
Je fis souffler un vent révolutionnaire.

Je mis un bonnet rouge au vieux dictionnaire.

Plus de mot sénateur, plus de mot roturier !

.....
 Je bondis hors du cercle et brisai le compas
 Je nommai le cochon par son nom ; pourquoi pas ?

.....
 J'étais du cou du chien stupéfait son collier
 D'épithètes.....

.....
 Force mots par Restaut peignés tous les matins
 Et de Louis XIV ayant gardé l'allure
 Portaient encore perruque ; à cette chevelure
 La révolution, du haut de son beffroi,
 Cria : " transforme-toi ! c'est l'heure. Remplis-toi
 De l'âme de ces mots que tu tiens prisonnière ! "
 Et la perruque alors rugit et fut crinière.

.....
 Boileau grinça des dents ; je lui dis : ci-devant
 Silence ! et je criai dans la foudre et le vent :
 Guerre à la rhétorique et paix à la syntaxe !

.....
 Oui, de l'ancien régime on a fait table rase.
 Et j'ai battu des mains, buveur du sang des phrases.

.....
 Le mot propre ce rustre
 N'était qu'un caporal : je l'ai fait colonel.
 J'ai fait un jacobin du pronom personnel ;
 Du participe, esclave à la tête blanchie,
 Une hyène, et du verbe une hydre d'anarchie-
 Vous tenez le *remum confitentem*. Tonnez !
 J'ai dit à la narine : Eh ! mais tu n'es qu'un nez !
 J'ai dit au long fruit d'or : Mais tu n'es qu'une poire !
 J'ai dit à Vaugelas : Tu n'est qu'une machoire !
 J'ai dit aux mots : Soyez république ! soyez
 La fourmilière immense, et travaillez ! Croyez,
 Aimez, vivez !—J'ai mis tout en branle et, morose
 J'ai jeté le vers noble aux chiens noirs de la prose."

Tel fut le romantisme si l'on doit en croire son révélateur. Mais non, le romantisme fut mieux que cela. J'en appelle au Victor Hugo de 1824, au critique qui déclarait Boileau " un excellent esprit," et lui reconnaissait ainsi qu'à Racine " le mérite unique d'avoir fixé la langue." Réaction légitime contre la fausse élégance, l'imitation servile des modèles, et l'ennuyeuse convention, cette réforme fut parfaitement justifiée dans son origine et vraiment féconde dans ses résultats. Elle donna le ton à une foule de talents illustres et déterminina bien des carrières brillantes qui, sans cela, se seraient peut-être traînées dans l'ornière banale.

Ainsi ce fut un romantique ce grand dominicain, ce merveilleux Lacordaire dont la parole brûlante entraîna pendant dix ans l'auditoire de Notre-Dame au cours impétueux de son lyrisme oratoire. Ce fut un romantique ce pieux historien de sainte Elizabeth, ce noble comte de Montalembert qui, à la tribune du Luxembourg et plus tard à celle de l'Assemblée Législative, consacra au service et au triomphe de si nobles causes les accents de sa jeune et chaleureuse éloquence. Ce furent encore des romantiques ce savant et modeste Ozanam, ce mélodieux Reboul, ce religieux Turquety, ce fier Brizeux, ce farouche Barbier, ce mystique Victor de Laprade, ce mélancolique Maurice de Guérin et son admirable sœur, et, dans une autre sphère, ce délicat Sandeau, cet élégant Pontmartin, ce spirituel Ourliac. Tous ces esprits d'élite et un grand nombre d'autres, poètes, critiques ou romanciers, ont dû au mouvement inauguré en 1820, ce charme indéfinissable qui nous séduit dans leurs ouvrages. Ils savent parler la langue de nos sentiments, de nos joies et de nos tristesses, et cette langue leur a été révélée par l'école littéraire de la Restauration.

THOMAS CHAPAIS.

(à continuer.)

ANGÉLINE DE MONTRUN.

Avez-vous cru que cette vie fut la vie ?
LACORDAIRE.

(Suite.)

23 juillet.

Temps délicieux. Pour la première fois cette année, j'ai pris un bain de mer, ce qui m'a valu quelques minutes de sérénité. Autrefois, j'étais la première baigneuse du pays—la reine des grèves—disait Maurice.

Depuis mon deuil, je n'avais pas revu ma cabane de bains, ni cet endroit paisible et sauvage où j'étais venue pour la dernière fois avec Mina. Je l'ai trouvé changé. La crique a toujours son beau sable, ses coquillages, ses variétés et sa ceinture de rochers à fleur d'eau. Mais la jolie butte qui abritait ma cabane s'en va rongée par les hautes mers. Un cèdre est déjà tombé, et les deux vigoureux sapins dont j'aimais à voir l'ombre dans l'eau, minés par les vagues, penchent aussi vers la terre. Cela m'a fait faire des réflexions dont la tristesse n'était pas sans douceur. "Une montagne finit par s'écrouler en flots de poussière et un rocher est enfin arraché de sa place. La mer creuse les pierres et consume peu à peu ses rivages. Ceux donc qui habitent des maisons de boue ne seront-ils pas beaucoup plus tôt consumés ?"

25 juillet.

J'aime à me rapprocher des pauvres, des humbles, c'est-à-dire des forts qui portent si vaillamment de si lourds fardeaux. Souvent, je vais chez une pauvre femme restée sans autre ressource que son courage pour élever ses trois enfants. La malheureuse a vu périr son mari presque sous ses yeux. La mer a gardé le corps, mais quelques heures après le naufrage, la tempête jetait sur le rivage les débris de la barque avec les rames du pêcheur, et la veuve a croisé les rames en travers des poutres, au-dessus de la croix

de bois noir qui orne le mur blanchi à la chaux de sa pauvre demeure. Cette jeune femme m'inspire un singulier intérêt. Jamais elle ne se plaint, mais on sent qu'elle a souffert. Pour elle, le rude et incessant travail, les privations de toutes sortes ne sont pas ce qu'il y a de plus difficile à supporter. Mais elle accepte tout. Il faut gagner son paradis, me dit-elle parfois. Il y a sur ce pâle et doux visage quelque chose qui fortifie, qui élève les pensées. Que de vertus inconnues brilleront au grand jour ! Que de grandeurs cachées seront dévoilées chez ceux que le monde ignore ou méprise !

Un jour, Ignace de Loyola demanda à Jésus-Christ qui dans le moment lui était plus agréable sur la terre et Notre-Seigneur lui répondit que c'était une pauvre veuve qui gagnait à filer son pain et celui de ses enfants : Mon père trouvait ce trait charmant et disait : quand je vois mépriser la pauvreté, je suis partagé entre l'indignation et l'envie de rire.

26 juillet.

Longtemps, je me suis arrêtée à regarder la mer toute fine, haute et parfaitement calme. C'est beau comme le repos d'un cœur passionné. Pour bouleverser la mer il faut la tempête mais pour troubler le cœur jusqu'au fond que faut-il ? Hélas, un rien, une ombre. Parfois, tout agit sur nous, jusqu'à la fumée qui tremble dans l'air, jusqu'à la feuille que le vent emporte. D'où vient cela ? n'en est-il pas du sentiment comme de ces fluides puissants et dangereux qui circulent partout et dont la nature reste un profond mystère.

Dieu ne donne pas à tous la sensibilité vive et profonde. Ni la douleur, ni l'amour ne vont avant dans bien des cœurs, et le temps y efface les impressions aussi facilement que le flot efface les impressions sur le sable.

On dit que le cœur le plus profond finit par s'épuiser. Est-ce vrai ? Alors c'est une pauvre consolation. Rien de la terre n'a jamais crû parmi les cendres, et les bord du volcan éteint sont à jamais stériles. Pas une fleur, pas une mousse ne s'y verra jamais. La neige peut voiler l'affreuse nudité

de la montagne ; mais rien ne saurait embellir la vie qu'une flamme puissante a ravagée. Ces ruines sont tristes : ce que le feu n'y consume pas, il le noircit.

27 juillet.

Une dame très bien intentionnée a beaucoup insisté pour me voir et m'a écrit qu'elle ne voudrait pas partir sans me laisser quelques paroles de consolation. Pauvre femme ! elle me fait l'effet d'une personne, qui avec une goutte d'eau douce au bout du doigt croirait pouvoir adoucir l'amertume de la mer.

Qu'on me laisse en paix.

29 juillet.

C'est une chose étonnante comme ma santé s'améliore. Ma si forte constitution reprend le dessus, et souvent, je me demande avec épouvante, si je ne suis pas condamné à vieillir—à vieillir dans l'isolement de l'âme et du cœur. Mon courage défaille devant cette pensée. Pour me distraire, je fais tous les jours de longues promenades. J'en reviens fatiguée, ce qui fait jouir du repos. Mais qu'il est triste d'habiter avec un cœur plein une maison vide. O mon père, le jour de votre mort, le deuil est entré ici pour jamais. Parfois, je songe à voyager. Mais ce serait toujours aller où nul ne nous attend. D'ailleurs, je ne saurais m'éloigner de Valriant où tout me rappelle mon passé si doux, si plein, si sacré.

Autant que possible, je vis au dehors. La campagne est dans toute sa magnificence, mais c'est la maturité, et l'on dirait que la nature sent venir l'heure des dépouillements. Déjà elle se recueille, et parfois s'attriste comme une beauté qui voit finir la jeunesse et qui songe aux rides et aux défigurements.

2 août.

Aujourd'hui j'ai fait une promenade à cheval. Maintenant que mes forces me le permettent, je voudrais reprendre mes habitudes. D'ailleurs les exercices violents calment et font du bien.

En montant ce noble animal que mon père aimait, j'avais

un terrible poids sur le cœur, mais la rapidité du galop m'a étourdie. Au retour j'étais fatiguée et il m'a fallu mettre mon beau Sultan au pas. Alors les pensées me sont venues tristes et tendres.

Je regrette de n'avoir rien écrit alors que ma vie ressemblait à ces délicieuses journées de printemps, où l'air est si frais, la verdure si tendre, la lumière si pure. J'aurais du plaisir à revoir ces pages. J'y retrouverais un parfum du passé. Maintenant le charme est envolé; je ne vois rien qu'avec des yeux qui ont pleuré. Mais il y a des souvenirs de bonheur qui reviennent obstinément comme ces épaves qui surnagent.

4 août.

Depuis ma promenade, ma pensée s'envole malgré moi vers la Malbaie. J'ai des envies folles d'y aller, et pourquoi? Pour revoir un endroit où j'ai failli me tuer. C'est au bord d'un chemin rocailleux, sur le penchant d'une côte; il y a beaucoup de cornouillier le long de la clôture, et par ci par là quelques jeunes aulnes qui doivent avoir grandi. Si Maurice passait par là se souviendrait-il? Et pourtant si j'étais morte alors, quel vide, quel deuil dans sa vie et dans son cœur.

C'était il y a trois ans. En revenant d'une excursion au Saguenay, nous étions arrêtés à la Malbaie. Mon père, Maurice et moi, aussi à l'aise sur un cheval que dans un fauteuil, nous faisons quelquefois de longues courses, et, un jour, nous nous rendîmes jusqu'au Port-au-Persil, sauvage et charmant endroit qui se trouve à cinq ou six milles de la Malbaie. Au retour, l'orage nous surprit. La pluie tombait si fort que Maurice et moi nous décidâmes d'aller chercher un abri quelque part, et nous étions là à attendre mon père que nous avions devancé, quand un éclair sinistre nous brûla le visage. Presque en même temps, le tonnerre éclatait sur nos têtes et tombait sur un arbre à quelques pas de moi. Mon cheval affolé se cabra violemment et partit en épouvante. Ce fut une course folle, terrible. La respiration me manquait, les oreilles me bourdonnaient affreusement, j'avais le vertige. Pourtant, à travers les roulements du ton-

nerre, je distinguais la voix de Maurice qui suivait de près, et me criait souvent : n'ayez pas peur. Je tenais ferme, mais au bas d'une côte à un détour du chemin, mon cheval fit un brusque écart, se retourna, bondit par-dessus une énorme roche et de fou de terreur reprit sa course. Nous voyant revenir Maurice s'élança à terre, saisit le cheval par les naseaux et l'arrêta net. Et moi toute ma force m'abandonna ; je lâchai les rênes et la violente secousse m'envoya tomber à quelques pieds plus loin. D'un bond il fut à mon côté. Des passants accoururent aussi. Par un singulier bonheur, j'étais tombée sur des broussailles qui avaient amorti ma chute. Je n'avais aucun mal. J'étais seulement un peu étourdie, ce qui ne m'empêchait pas de jouir du ravissement de Maurice qui couvrait mes mains de ses baisers et de ses pleurs. Mon père arrivait à toute bride, mortellement inquiet. Il comprit tout d'un coup-d'œil et, dans un muet transport, nous serra tous deux dans ses bras.

O mon Dieu, vous le savez, la première parole fut pour vous remercier de la douceur de ce moment.

Brisée de fatigue et d'émotion j'étais incapable de marcher. La pluie tombait toujours. Mon père m'enleva comme une plume et m'emporta à une maison voisine où nous fîmes reçus avec un empressement charmant. J'étais mouillée jusqu'aux os ; dans la crainte d'un refroidissement on me fit changer d'habits. Une jeune fille mit toutes ses robes à mon service. J'en pris une d'étoffe du pays. Comme elle n'allait pas à ma taille, la maîtresse de céans ouvrit son coffre et en tira un joli petit châle bleu—son châle de noces, me dit-elle, en me l'ajustant avec beaucoup de soin.

Vous l'avez parue belle, répétait sans cesse la digne femme, si vous étiez tombée sur les cailloux, vous étiez morte.

—Ou défigurée pour la vie, ajoutait la jeune fille qui avait l'air de trouver cela beaucoup plus terrible.

—Le monsieur qui a arrêté votre cheval est-il votre cavalier ? me demanda-t-elle à l'oreille.

C'est bien agréable d'avoir couru si grand danger, continua timidement la jeune fille qui, en vraie fille d'Ève, aimait le danger dans le passé et les émotions vives en tout temps.

Ma toilette finie, elle présenta un petit miroir et me demanda naïvement si je n'étais pas heureuse d'être si belle — si j'aurais pu supporter le malheur d'être défigurée. Je me rappelle que je me regardai longtemps; je me trouvais belle à ravir et j'en ressentais une très vive joie. Je l'avouai à la petite campagnarde qui me répondit : quand même vous ne l'auriez pas dit j'en aurais été bien sûre.

En sortant de la chambre je trouvai mon père et Maurice. L'orage avait cessé. La campagne rafraîchie par la pluie resplendissait au soleil. La rosée scintillait sur chaque brin d'herbe, et pendait aux arbres en gouttes brillantes. L'air délicieux à respirer nous apportait en bouffées la saine odeur des foins coupés et la senteur aromatique des arbres. Jamais la nature ne m'avait parue si belle. Debout dans la fenêtre je regardais longtemps émue, éblouie. Ce lointain immense et magnifique, où la mer éblouissante se confondait avec le ciel, m'apparaissait comme l'image de l'avenir.

Mon Dieu, pensais-je, qu'il fait bon de vivre !

Assis sur un escabeau à mes pieds Maurice me regardait, et je lui dis : Voyez donc comme c'est beau.

Il sourit et répondit dans cette langue italienne qu'il affectionnait.

“ Béatrice regardait le ciel et moi je regardais Béatrice.”

7 août.

Près de la Pointe aux Cèdres, dans un ravin sans ombrage, sans verdure, sans eau, deux jeunes époux sont venus s'établir. Ils ont acheté et réparé, tant bien que mal, une chétive masure qui tombait en ruines, et y vivent heureux. Le bonheur est au dedans de nous, et qui sait si la magie de l'amour ne peut pas rendre une pauvre cabane aussi agréable que la grotte de Calypso.

Il m'arrive souvent de passer par le ravin. Je porte à ces nouveaux mariés un intérêt dont ils ne se doute guère. Cette après-midi j'e voyais la jeune femme préparer son souper. Quand il fait beau, trois pierres disposées en trépied auprès de sa porte lui servent de foyer, et quelques branches sèches suffisent pour cuire son repas. Elle est attrayante et

porte ses cheveux blonds à la suisse en lourdes nattes sur le dos. C'est charmant de la voir assise sur une bûche devant son humble feu et surveillant sa soupe tout en tricotant activement. Je suppose qu'elle n'a pas d'horloge, car elle interroge souvent le soleil — ô charme de l'attente ! Je me sens plus triste encore quand je la vois. Voudrais-je donc qu'il n'y eût plus d'heureux sur la terre ? *Heureux*, oui ils le sont, car ils ont l'amour et tout est là. Je leur ai fait dire de venir faire des bouquets et cueillir des fruits aussi souvent qu'il leur plaira. J'aime à faire plaisir aux heureux.

8 août.

Chacun a regagné son lit, excepté ma bonne vieille Monique qui s'obstine à croire que j'ai besoin de soins, et fait la sourde oreille quand je l'envoie se coucher. Mais elle ne fait pas plus de bruit qu'une ombre. Autour de moi tout est tranquille. Là-bas la mer se tait et je n'entends rien que le gazouillement du ruisseau à travers le jardin, et par ci par là le bruissement des feuilles au passage de la brise.

Qui n'a senti ses yeux se mouiller devant le calme profond de la campagne à demi plongée dans l'ombre ? qui n'a prêté une oreille charmée à ces divins silences, à ces vagues et flottantes rumeurs de la nuit.

Mon Dieu, j'aurais besoin d'oublier combien la terre est belle !

Le jour distrait toujours un peu, mais la nuit l'âme s'ouvre tout entière à la rêverie.

Quand le cœur est troublé, l'imagination répand partout avec ses flammes des flots de tristesse. Vainement j'essaie de regarder le ciel. Il faut des eaux calmes, pour en refléter la beauté et mon âme

“ N'est plus qu'une onde obscure où le sable a monté.”

9 août.

Dans l'isolement, quand l'âme a encore sa sensibilité tout entière et toute vive, il y a une étrange volupté dans les souvenirs qui déchirent le cœur et font pleurer. Ces chers souvenirs de tendresse et de deuil, je m'en entoure, je m'en

enveloppe, je m'en pénètre ou plutôt ils sont l'âme même de ma vie.

Cette conduite n'est pas sage, je le sais, mais qui n'aime mieux la tempête que le calme plat — ce calme terrible qui abat les plus fiers courages.

15 août.

J'ai honte de moi-même, qu'ai-je fait de mon courage ? qu'ai-je fait de ma volonté ?

Jamais, non jamais, je n'aurais cru que l'âme put se renverser ainsi dans les nerfs. Je ne saurais rester en repos. Je suis parfaitement incapable de tout travail, de toute application quelconque. Malgré moi, mon livre ou mon ouvrage m'échappe des mains. Tout m'émeut, tout me trouble, et même en la présence de mes domestiques des larmes brûlantes s'échappent de mes yeux. O mon père, que penseriez-vous de moi, vous si noble, vous si fier.

Mais je n'y puis rien. A mesure que mes forces reviennent, le besoin de le revoir se réveille terrible dans mon cœur. La prière ne m'apporte plus qu'un soulagement momentané, ou plutôt je ne sais plus prier, je ne sais plus qu'écouter mon cœur désespéré.

O mon Dieu, pardonnez-moi. Ces passionnés regrets, ces dévorantes tristesses, ce sont les plaintes folles de la terre d'épreuve. Je ne saurais les empêcher de croître. O mon Dieu, arrachez et brûlez, je vous le demande, je vous en conjure. Ah, que de fois, pendant les jours terribles que je viens de passer, n'ai-je pas été me jeter à vos pieds. J'ai peur de moi-même et je passe des heures entières dans l'église.

O Seigneur Jésus, vous le savez, ce n'est pas vous que je veux, ce n'est pas votre amour dont j'ai soif, et même en votre adorable présence, mes pensées s'égareront.

Hier, il faisait un vent furieux — une épouvantable tempête. A genoux dans l'église, le front caché dans mes mains, j'écoutais le bruit de la mer moins troublée que mon cœur. Au plus profond de mon âme, d'étranges, de sauvages tristesses répondaient aux rugissements des vagues sur la grève solitaire, et par moments des sanglots convulsifs déchiraient ma poitrine.

L'église était déserte. Une humble chandelle de suif, allumée par la femme d'un pauvre pêcheur, brûlait devant l'image de la Vierge.

O Marie, tendez votre douce main à ceux que l'abîme veut engloutir. O Vierge, ô Mère, ayez pitié.

17 août.

Si une seule fois je pouvais l'entendre, il me semble que j'aurais la force de tout supporter. Sa voix exerçait sur moi une délicieuse, une merveilleuse puissance, et seule put me tirer de l'affaissement terrible où je restai plongée après les funérailles de mon père. Tant que j'avais eu sous les yeux son visage adoré, une force mystérieuse m'avait soutenue. Sa main, sa main chérie qui m'avait bénie reposa jusqu'au dernier moment dans la mienne (elle était tiède encore quand je la joignis à sa main gauche qui tenait le crucifix). Dans une paix très amère, j'embrassais son visage si calme et si beau, et pour lui obéir même dans la mort, sans cesse je répétais : que la volonté de Dieu soit faite.

Mais quand je ne vis plus rien de lui, pas même son cercueil, l'exaltation du sacrifice tomba. Sans pensées, sans parole, sans larmes, incapable de comprendre aucune chose et de supporter même la lumière du jour, je passais les jours et les nuits étendue sur mon lit, tous les volets de ma chambre fermés. Pendant que j'étais dans cet accablement mortel qui résistait à tout, tout à coup une voix s'éleva douce comme celle d'un ange. Malgré mon état de prostration complète, le chant m'arrivait délicieux, ravissant, et il me semblait que ce chant céleste soulevait le poids funèbre qui m'écrasait. O moment inoubliable où je crus que la mort avait rompu son terrible silence ! ô souvenir qui survit à tout et remplit mon cœur d'une infinie douceur ! Pour mon esprit enveloppé d'un nuage, ces accents si pénétrants et si tendres, c'était la voix du chrétien qui du fond de la tombe chantait ses immortelles tendresses et ses impérissables espérances ; c'était la voix de l'élu qui du haut du ciel chantait les reconnaissances et les divines allégresses des consolés. Le chant continuait toujours, j'écoutais dans un recueillement voisin de l'extase, et il vint un moment où

j'aurais succombé sous la violence de mon émotion sans les larmes qui soulagèrent mon cœur. Elles coulèrent en abondance, et à mesure qu'elles coulaient, je sentais en moi un apaisement très doux.

Maurice, Maurice, sanglota Mina, elle est sauvée.

Alors le jour se fit dans mon esprit ; je compris et ensuite je demandai à voir Maurice.

Il viendra, dit le docteur J... qui tenait ma main dans la sienne, il viendra si vous consentez à boire ceci et à laisser donner de la lumière.

Malgré l'affreux dégoût j'avalai ce qu'il me présentait. On ouvrit les volets, et je tenais ma figure cachée dans les oreillers, pour ne pas voir la lumière du soleil qui me faisait horreur parce que mon père ne la verrait plus jamais.

Maurice vint et à genoux à côté de mon lit il me dit de ces paroles qu'aujourd'hui il chercherait en vain. Il me supplia de le regarder et je ne pus résister à son désir.

O ma chère orpheline, gémit-il en apercevant mon visage.

Le sien était brûlé de larmes. Mina me parut aussi bien changée. Ils étaient tous deux en grand deuil et je ne puis me reporter à cette heure sans un attendrissement qui me fait tout oublier. Alors je sentais nos âmes inexprimablement unies. Je me sentais aimée—aimée avec cette infinie tendresse qui fait que le cœur tout entier s'émeut, se livre et s'écoule. Alors je croyais que la douleur partagée c'était une force vive qui mêlait les âmes.

Plusieurs fois, pour soulager mes tristesses, Maurice m'a chanté ce divin *Miserere* qui m'avait rappelée à la vie. Il ne le faisait jamais sans rester épuisé d'émotion. Si vous saviez, me disait-il, ce que j'ai souffert en vous disputant à la mort.

Maintenant jamais plus, je n'entendrai ce chant ravissant qui faisait oublier la terre—ce chant céleste qui consolait en faisant pleurer.

Pauvres amis, leur sympathie si tendre était peut-être un peu molle. J'avais besoin d'être arrachée à l'insurmontable dégoût que j'éprouvais pour tout.

Oh ! laissez-la pleurer s'écriait Mina, lorsqu'on me reprochait l'excès de ma douleur.

A leur place, mon père aurait dit : Dieu ne donne pas la vie pour qu'on l'use en inutiles, en égoïstes regrets. Il faut vouloir. Il faut agir. Il faut chercher dans l'accomplissement de ses devoirs un adoucissement à son malheur.

Et de gré ou de force, il m'eut jetée toute entière dans le dévouement et la charité.

J'ai rêvé que je l'entendais chanter " Ton souvenir est toujours là " et depuis—ô folie, folie ! je ne suis rien pour lui. Il ne m'aime plus ; il ne m'aimera plus jamais.

Non, je ne le rappellerai pas ! Sans doute il viendrait, mais on ne va pas à l'autel couronnée de roses flétries.

On me répète toujours qu'il faudrait me distraire. *Me distraire !* Et comment ? Ah ! on comprend bien peu l'excès de ma misère. La vie ne peut plus être pour moi qu'une solitude affreuse, qu'un désert effroyable. Que me fait le monde entier puisque je ne le verrai plus jamais ?

Comme un sentiment puissant nous dépouille, nous enlève à tout ! Voilà pourquoi l'amour bien dirigé fait les saints.

Que Dieu ait pitié de moi ! Il m'est bien peu de chose et c'est à peine si la pensée de son amour dissipe un instant mes tristesses. Pour moi, cette pensée, c'est l'éclair fugitif dans la nuit noire.

Je suis restée longtemps à regarder mon portrait et cela m'a laissée dans un état violent qui m'humilie.

Quand j'avais la beauté je m'en occupais très peu. L'éloignement du monde, l'éducation virile que j'avais reçue m'avait préservée de la vanité.

Mon père disait qu'aimer une personne pour son extérieur c'est comme aimer un livre pour sa reliure. Lorsqu'il y avait quelque mort dans le voisinage : Viens, me disait-il, viens voir ce qu'on aime, quand on aime son corps !

Mais si fragile, si passagère qu'elle soit, la beauté n'est-elle pas un grand don ?

Ah ! la tristesse de ces murs. Par moments, il me semble, qu'ils suintent la tristesse et le froid. Et pourtant, j'aime cette maison où j'ai été si heureuse—chère maison où le deuil est entré pour jamais.

“ Malheur à qui dans le calme de son cœur peut désirer mourir tant qu'il lui reste un sacrifice à faire, des besoins à prévenir, des larmes à essuyer.”

Il fait un grand vent accompagné de pluie. Toutes les fenêtres sont fermées et seule devant la cheminée.

“ Je regarde le feu qui brûle à petit bruit
Et j'écoute mugir l'aiglon de la nuit.”

La voix de la mer domine toutes les autres :

“ O flots que vous savez de lugubres histoires.”

En mettant quelques papiers en ordre, j'ai trouvé un affreux croquis de Maurice qui m'a rappelée au vif une des heures les plus gaies de ma vie.

Comme c'est loin ! Ces souvenirs gais lorsqu'il m'en vient, me font l'effet de ces pauvres feuilles décolorées qui pendent aux arbres, oubliées par les vents d'automne.

Que veut dire Mina ? Je n'ose approfondir ses paroles ou plutôt j'ai toujours sa lettre sous les yeux et j'y pense sans cesse. Songe-t-il ? Non, je ne saurais l'écrire ? Et ne devais-je pas m'y attendre ? N'est-il pas libre ? Ne lui ai-je pas rendu malgré lui sa parole ?

Qui sait jusqu'à quel point un homme peut pousser l'indifférence et l'oubli ?

(Angéline à Mina.)

Chère Mina,

Je voulais attendre une heure de sérénité pour vous répondre ; mais cela me mènerait trop loin, et d'ailleurs Marc malade depuis quelque temps désire que vous en soyez

informée. " Je lui ai sellé son cheval bien des fois, me disait-il tantôt, et j'avais tant de plaisir à faire ses commissions."

Il aime à parler de vous et finit toujours par dire philosophiquement: Qui est-ce qui aurait pensé ça, qu'une si jolie mondaine ferait une religieuse ?

J'incline à croire qu'il se représentait les religieuses comme ayant toujours marché les yeux baissés et toujours porté de grands châles en toute saison. Votre vocation a bouleversé ses idées.

Chère amie, vous me conseillez les voyages puisque ma santé le permet. J'y pense un peu parfois, mais vraiment, je ne saurais m'arracher d'ici. Mon cœur y a toutes ses racines. D'ailleurs, il me semble que le travail régulier, sérieux, soutenu est un plus sûr refuge que les distractions. Malheureusement, se faire des occupations attachantes c'est terriblement difficile dans certaines positions. Mais comme disait mon père, une volonté ferme peut bien des choses. Moi, je veux rester digne de lui. Ai-je besoin de vous dire que je m'occupe beaucoup des malheureux. Et, grand Dieu ! que deviendrais-je si le malheur ne faisait pas aimer ceux qui souffrent ! mais il me reste un superflu du cœur dont je ne sais que faire.

Vous avez raison, la position de votre frère est bien triste. Ne songe-t-il pas à la changer ? et qui pourrait l'en blâmer ? Chère sœur de mes larmes, veuillez croire que dans le meilleur de mon cœur, je souhaite qu'il oublie et qu'il soit heureux.

LAURE CONAN.

(à continuer.)

NE PLEUREZ PAS !

SUR LA TOMBE DE MA SŒUR JULIETTE.

A peine du trépas les ombres solennelles
Ont fait la nuit autour de moi.
Que mon regard ouvert aux splendeurs éternelles
A contemplé Dieu sans effroi.
Quand on a fait le bien, la mort, comme une amie,
Souriante, nous tend les bras.....
Pour m'éveiller là-haut je me suis endormie.
Vous qui m'aimiez, ne pleurez pas !

Mon Dieu ! je vois couler les larmes de ma mère !
Pour les tarir, faites, Seigneur,
Rayonner dans la nuit d'une vie éphémère
L'éclat de l'éternel bonheur.
Dans de beaux jours sans fin, mère chérie, espère.
La mort qui sépare ici-bas
Nous réunit là-haut..... je suis près de mon père.....
Tendre mère, ne pleure pas !

Que vois-je ! Est-ce pour moi ces apprêts funéraires,
Ces sombres tentures de deuil ?
Quelle cendre renferme, oh ! dites-moi, mes frères,
Le plomb glacé de ce cercueil ?
Qui pleurez-vous ? Pourquoi ce crêpe aux plis funèbres,
Tristes insignes du trépas ?
Pour les cieux rayonnants j'ai laissé les ténèbres.....
Frères aimés, ne pleurez pas !

Hélas ! j'entends encore des plaintes déchirantes ;
La prière des trépassés
Arrive à mon oreille, et des larmes brûlantes
Réchauffent mes restes glacés.
Elevez vers les cieux votre âme désolée,
Car, m'endormant entre vos bras,
Vers mes deux sœurs du ciel je me suis envolée.....
O bonnes sœurs, ne pleurez pas !

M. J. A. POISSON.

CAUSERIE MUSICALE.

L'ORGUE.—(Suite.) (1)

Phraser, accentuer et nuancer constituent l'expression, et complètent une interprétation d'artiste.

Phraser c'est ponctuer, inciser le discours musical, donner aux divers passages d'une composition la distinction, le relief désiré.

L'on a pu croire jusqu'ici que l'orgue n'était pas susceptible de phraser et d'accentuer, qu'un éternel et uniforme *sostenuto* était son seul titre à l'expression. L'on ne songeait pas que précisément le *sostenuto*, comme la thèse inséparable de l'antithèse, devait rendre sensible la moindre altération dans la durée des sons de l'orgue, le contraste du moindre silence, et par conséquent démontrer la possibilité d'une ponctuation musicale, des distinctions les plus délicates, du phraser le plus complet.

Pour bien *phraser*, il faut posséder quelques notions de la forme en général et en particulier du genre le mieux adapté à l'orgue.

Une composition régulière est un ensemble de phrases ayant un sens musical défini.

Une phrase quelque peu développée se compose de plusieurs membres, divisés à leur tour en fragments ou *dessins mélodiques*, reconnaissables à un contour rythmique particulier, et le plus souvent à l'identité avec laquelle ils se reproduisent, soit dans le cours du même membre de phrase ou du suivant.

Une composition dont les phrases offrent une correspondance d'un nombre équivalent de mesures, ainsi qu'un retour régulier des repos harmoniques ou cadences, appartient à la *forme métrique*. Une sonate de Mozart, d'Haydn sont des modèles du genre métrique ou symétrique (2).

Quand ce parallélisme de la phrase et ce retour périodi-

(1) Voir la livraison de janvier.

(2) L'air si connu de Lulli: "Au clair de la lune" offre un exemple très simple du genre *métrique*.

que des cadences disparaissent pour faire place à des artifices ingénieux et compliqués, à la reproduction, par des voix différentes et à intervalles inégaux, d'un ou plusieurs thèmes ou sujets, le morceau appartient alors au genre *canonique* ou *fugué*. Telles sont les fugues de l'admirable J. S. Bach ainsi que plusieurs de ses préludes, toccates et chorals variés (1).

Les éditions récentes des pièces d'orgue appartenant à la première catégorie ne laissent généralement aucun doute sur la manière de les phraser. Distinctions, incises, séries de notes coulées, détachées, ou *portées*, etc., tout facilite une interprétation intelligente. Pour produire les distinctions désirées, l'exécutant n'aura qu'à grouper, à la manière du coup d'archet, les différents passages reliés par autant de lignes courbes en abrégeant quelque peu la dernière note du groupe par un simple déplacement de main.

Comme les signes du phraser pourraient jeter de la confusion dans cet ensemble de mélodies simultanées et sans coïncidence de ponctuation qu'on appelle une *fugue*, l'exécutant devra tout d'abord analyser soigneusement la marche de chacune des parties, le moment précis de la rentrée du sujet et du contre-sujet, où commencent et se terminent les imitations, fragments d'imitation, épisodes, etc.

Il ne devra pas hésiter, même en l'absence de tout signe de ponctuation, à diviser, par de courts silences, certains passages et groupes rythmiques ; à abréger, du quart et parfois de la moitié de leur durée apparente, certaines notes de terminaison souvent représentées par une valeur plus grande qu'elle ne doivent être exécutées.

Afin de ne pas nuire à la clarté de l'exécution, il devra préférer un mouvement modéré ; faire choix de registres

(1) Les deux formes métrique et fuguée ont donné naissance à un genre mixte dans lequel on retrouve la grâce, la distinction mélodique, l'ordonnance des périodes en même temps que les combinaisons d'un élégant contre-point, en d'autres termes : l'esprit de la fugue sans la rigueur de sa contexture.

Les organistes trouveront nombre de pièces de ce genre de tous les styles et degrés de difficulté parmi les œuvres de Rink, Hesse, Lemmens, André Krumpholtz, Fisher, Guilmant, Franck, Smart, Best, Berthold-Tours, Calkin ; dans les concertos de Haendel, les six sonates de Mendelson, etc.

Aux organistes disposant d'un instrument sans pédalier ou de peu de ressources mécaniques, nous recommanderons un choix des compositions de Lefebvre-Wely, Battiste, Gueit, Moncousteau, Boëly, Hellé, Louis Mourlan, ainsi que "l'Organiste Pratique" d'Alex. Guilmant (régistration de S. Warren, et publié par Schirmer, New-York), recueils de différents morceaux appropriés à toutes les parties de l'office divin.

en rapport avec le caractère du sujet et de ses développements, éviter, surtout au début, les jeux de mutations, les réservant avec toute la puissance de l'orgue pour l'apogée des développements canoniques, et surtout la *coda* qui est comme l'*Amen* réunissant toutes les voix de l'assistance à la fin de la prière liturgique.

Abstraction faite des ressources instrumentales de l'orgue et des moyens mécaniques particuliers au clavier de Récit, l'accentuation, comme le phraser, peut être produite par le seul contraste résultant de notes tenues et détachées.

L'effet de l'accent est perceptible dans une série de notes ou d'accords convenablement articulés et disposés quant au rythme et aux temps forts ou faibles de la mesure.

Ainsi une note, de la valeur d'une *blanche* par exemple, articulée au premier temps de la mesure et rigoureusement prolongée sur la note suivante qu'on aura réduite de moitié, produira l'effet d'un véritable *sforzato*, parce que la seconde note semblera perdre en intensité ce qu'on lui aura enlevé en durée *comparative*.

L'accent peut encore être produit par l'addition momentanée d'un registre plus fort ou plus aigu, ainsi que par l'abaissement subit de la pédale-expression ; mais ces procédés ne doivent servir qu'à certaines notes très saillantes, à quelques syncopes, etc. ; trop fréquents, ils gêneraient singulièrement l'exécution.

Une gradation habilement ménagée de registres doux et forts convient aux *tenues*, aux *points-d'orgue*, à une série de traits successivement modifiés, comme serait par exemple un *crescendo* obtenu par l'addition d'un nouveau registre à toutes les deux, quatre ou huit mesures.

Le clavier de Récit convient de préférence aux nuances délicates et de détails ; la pédale destinée à ces nuances doit être contrôlée avec le plus grand soin dans son action ascendante ou descendante.

Quand la nature des passages ne l'exige pas, et, en l'absence des signes usuels, il faut faire un usage très discret de la pédale expressive, parce qu'elle a l'inconvénient d'occuper le pied droit au détriment de la pédale obligée.

R. O. PELLETIER.

(A continuer)

REVUE POLITIQUE

Il se passe, de ce temps-ci, à Québec, ce qui s'est passé l'an dernier à Ottawa. La vente de notre chemin de fer du Nord fait autant de bruit que la vente de la grande voie transcontinentale du Pacifique.

La province de Québec a toujours eu l'avantage d'être plus intéressante que ses rivales. Ontario, avec ses deux millions d'habitants, est entièrement éclipsé. Nos grandes Chambres fédérales ont même quelquefois de la difficulté à conserver le premier rôle. Cette année, le parlement fédéral n'a pu soutenir la concurrence. A peine les Chambres québécoises étaient-elles réunies que les regards se tournaient vers la capitale provinciale et y restaient obstinément fixés.

C'est qu'une Chambre française ne peut faire de la politique anglaise comme une Chambre anglaise, malgré qu'elle s'astreigne à suivre les mêmes formalités. Il se produit presque toujours dans la première des incidents imprévus qu'on voit rarement dans la dernière. Posez la même question aux législateurs de Québec et de Toronto? La solution sera peut-être, au fonds, la même; mais quelle différence dans la manière d'y arriver!

Quelle vivacité ici et quelle froideur là-bas! Ici, chacun a son opinion personnelle qui diffère par quelque endroit de l'opinion de son voisin. Là-bas, les opinions individuelles n'apparaissent pas ou n'apparaissent guère; tout se résume dans l'opinion du chef de parti—et dans la motion qu'il propose.

L'an dernier, à Ottawa, le contrat de vente du chemin du Pacifique a été ratifié par un vote de parti. Pas un conservateur qui n'ait voté avec le gouvernement, pas un libéral qui n'ait voté contre. A Québec, sur une question semblable, nous allons voir tout autre chose. Déjà la divergence d'opinion s'est affirmée jusqu'au sein du conseil des ministres. L'hon. J. J. Ross, ministre de l'Agriculture, a remis son portefeuille en déclarant ouvertement qu'il désapprouve la transaction proposée. Une partie de la presse conservatrice a adopté les vues du ministre démissionnaire, et elle fait une guerre à outrance aux vues du gouvernement.

L'opposition libérale est décidée à s'opposer énergiquement

aux arrangements conclus par le gouvernement. Elle s'allie pour la circonstance à la fraction conservatrice mécontente, et, incapable de contrôler la Chambre des députés, elle attend son triomphe du Conseil législatif.

Etablissons en peu de mots l'état de la question.

Avant les élections dernières, le premier-ministre, dans son programme exposé à Ste-Thérèse, annonçait qu'il vendrait le chemin de fer du Nord si on lui offrait une somme de huit millions de piastres. Les journaux libéraux comme les journaux conservateurs ont paru, dans le temps, accueillir favorablement cet article du programme ministériel. Peut-être trouvait-on l'intérêt public suffisamment protégé par la déclaration du premier-ministre qu'aucun arrangement final ne serait conclu sans l'approbation des Chambres.

Le scrutin du deux décembre a donné une grande majorité au gouvernement.

Les capitalistes ont fait leurs offres. Les soumissions varient entre huit millions et huit millions et demi de dollars pour la voie entière. Plusieurs syndicats se sont mis sur les rangs.

Pendant ce temps, le gouvernement provincial entrainait en rapports avec le syndicat qui, l'an dernier, s'est chargé de la construction du chemin transcontinental. Et l'on apprenait, vers la fin de février, qu'une entente avait eu lieu et qu'une partie de la voie—celle allant de Montréal à Ottawa—était vendue pour quatre millions de dollars, moins certains travaux à faire, restés à la charge du gouvernement et évalués à deux cent cinquante mille dollars.

La presse de Québec accueillit mal cette nouvelle. La division de la voie en deux parties distinctes lui parut préjudiciable aux intérêts de la vieille capitale. A Montréal, on approuva généralement le projet.

Quelques jours plus tard, d'autres arrangements étaient conclus entre le gouvernement et un syndicat pour la vente de l'autre partie de la voie. Le prix est également de quatre millions, avec, de plus, l'obligation, de la part des acheteurs, de compléter la voie.

La discussion vive, faite dans les journaux, ne s'est ralentie qu'un instant, lors de la réunion des Chambres. Tous les détails des transactions allaient être connus, et on les attendait avant de pousser la guerre plus loin. L'hon. J. J. Ross était remplacé par l'hon. M. Dionne, au ministère de l'Agriculture, et par l'hon. M. de la Bruère à la présidence du Conseil.

Les partisans du gouvernement tirent leurs plus forts arguments des circonstances présentes et de la destination originaire de la voie.

Parlons d'abord de la partie occidentale du chemin.

A l'origine, deux compagnies distinctes s'étaient chargées de la construction de la voie. Il s'agissait alors de deux chemins n'ayant d'autre rapport l'un à l'autre que leur jonction à Montréal. Le gouvernement fédéral avait fait connaître son intention de relier entr'elles les provinces de la Confédération par une immense voie ferrée dont le terminus serait au sud-est du lac Nipissingue. De ce dernier endroit jusqu'aux ports océaniques, la continuation du chemin était laissée aux entreprises privées. La compagnie du "chemin de colonisation du nord de Montréal" s'est formée dans le but de construire une voie ferrée qui, partant de Montréal, irait se joindre, en ligne aussi directe que possible, au chemin du Pacifique. Attirer à Montréal le commerce immense de l'Ouest, tel était le but. Montréal souscrivit un million de dollars.

Vers le même temps se forma la "Compagnie du chemin de fer du Nord," dans le but de construire une voie ferrée qui devait se relier, dans les limites de Montréal, au "chemin de colonisation." L'importance que Québec attachait à l'entreprise l'engagea à souscrire également un million. Montréal allait devenir la terminus véritable du chemin du Pacifique, selon les vues de Sir G. E. Cartier, et Québec, en se reliant à ce terminus, ne pouvait manquer de gagner une partie de l'augmentation du trafic.

La division actuelle de la voie place donc les deux villes dans leur position primitive relativement à ces entreprises. Montréal doit ses avantages non à une préférence du gouvernement mais à sa position topographique. Le syndicat du chemin du Pacifique n'a pas voulu acheter la partie-est de notre chemin, malgré les efforts du cabinet provincial.

On sait que ce syndicat était obligé par son contrat de vente d'acheter la ligne dite "Canada Central." Les droits d'Ontario se trouvaient ainsi protégés; mais la province de Québec devait se protéger elle-même. Notre voie provinciale n'avait de grande valeur qu'en autant que le chemin du Pacifique lui donnerait son trafic. Or, le syndicat, au lieu de nous donner ce trafic, menaçait de construire sur le territoire d'Ontario une ligne rivale qui aurait passé le fleuve St-Laurent à l'ouest de Montréal. La province allait perdre les avantages qu'elle attendait de son chemin de fer. Loin de devenir, suivant l'intention de ses fondateurs, un tronçon du chemin du Pacifique, notre voie ferrée restait

une voie locale. L'immense voie transcontinentale, dont les citoyens de notre province se trouvent à payer une bonne part, allait devenir pour nous inutile. Le terminus virtuel pouvait en être fixé aux États-Unis! Maintenant la province a l'assurance de le posséder. Si le gouvernement a séparé la voie, c'est qu'il ne pouvait faire autrement.

Les arguments des adversaires de la vente projetée sont, en résumé, ceux-ci : Le gouvernement étant devenu propriétaire des deux parties de la voie, ne devait pas les séparer ; c'est une transaction au bénéfice de Montréal et au désavantage de Québec et des Trois-Rivières ; il vaut mieux garder la voie et attendre qu'elle ait augmenté de valeur ; le prix est insuffisant.

On croit généralement que le contrat de vente de la partie occidentale du chemin sera approuvé sans trop de difficultés. L'opposition réservera ses efforts pour s'opposer à la vente de l'autre partie.

Des assemblées ont été tenues à Québec pour produire un mouvement de l'opinion publique. Le chef de l'opposition, M. Joly, s'est déclaré prêt à s'allier avec toute fraction du parti conservateur qui lui aiderait à empêcher la sanction des projets soumis. M. Tarte, rédacteur du *Canadien*, journal conservateur, a pris part à ces assemblées.

Mais la majorité du parti conservateur ne paraît pas s'être détachée du gouvernement. Dans l'Assemblée Législative, le cabinet peut compter sur une bonne majorité. Le parti libéral, qui n'a que treize députés, est incapable d'entraver les progrès de la législation proposée et incapable de faire une résistance redoutable. Les feuilles libérales sentent bien la faiblesse de leur position, et elles font des appels au Conseil Législatif—chose inouïe depuis la Confédération. Ce corps, autrefois si vilipendé, est maintenant regardé par ceux même qui voulaient son abolition, comme un frein salutaire en certaine occasion, comme une sauvegarde contre une législation risquée ou ruineuse. Nous nous réjouissons de ce changement ; nous nous réjouissons de voir le parti libéral reconnaître qu'une chambre haute, à Québec, est un rouage qui peut avoir son utilité.

C'est avec raison que l'attention se dirige vers le Conseil Législatif. L'hon. J. J. Ross, qui est l'un des membres les plus influents de ce corps, va prendre une position nette et tranchée contre la politique ministérielle. L'hon. M. de Boucherville, ex-premier-ministre, est aussi opposé aux arrangements conclus. On prétend de plus qu'un autre conseiller législatif, ex-ministre, conservateur, aurait manifesté quelque tendance à suivre les pas de ses deux collègues.

Ces trois personnalités importantes, qui vraisemblablement entraîneront quelques autres conseillers, peuvent, avec le concours des libéraux, faire une formidable opposition aux mesures du gouvernement. L'hon. Alexandre Lacoste, avocat, récemment nommé Conseiller Législatif en remplacement de M. Villemure, démissionnaire, sera pour les opposants un adversaire redoutable. Bien qu'il n'ait pris encore aucune part active à la politique, on attend beaucoup de lui.

La session fédérale ne se terminera pas avant le mois de mai. Un grand nombre de projets de lois sont soumis à la considération des Chambres; quelques-uns sont d'une grande importance.

Les questions de politique générale ont été mollement discutées. Le discours du budget n'avait que de bonnes nouvelles à annoncer. Nos finances sont dans un état de prospérité exceptionnelle; le surplus dépasse quatre millions de dollars. De nouvelles compagnies manufacturières surgissent chaque jour, et celles qui existent doublent leurs actions et étendent considérablement leurs opérations. Nos exportations dépassent le chiffre de nos importations, et notre commerce, en général, est très florissant.

La discussion sur le tarif est devenue oiseuse après deux ou trois séances. L'opposition n'a pas pu ou n'a pas voulu lutter fortement. C'est tout le contraire de ce qui se passait pendant les cinq années du dernier parlement. L'opposition conservatrice, dont les rangs s'accroissaient chaque année, livrait bataille avec une vigueur toujours nouvelle. Mais elle avait un programme, et l'opposition présente n'en a pas.

Le cabinet fédéral, se rendant aux instances du gouvernement de Québec et de la députation bas-canadienne, a résolu de faire construire un bout de voie ferrée désigné sous le nom d'embranchement de St-Charles. Nos députés avaient à lutter contre l'influence de la compagnie du Grand-Tronc qui s'opposait à ce projet. Ce bout de voie ferrée est destiné à continuer l'Intercolonial jusqu'au port de Québec, à Lévis. Des bateaux prendront à cet endroit les convois venant d'Halifax, et le chemin de fer du Nord aura le bénéfice de ce commerce de transit. Par ce moyen, le chemin du Pacifique se trouve virtuellement continué jusqu'à l'Atlantique.

Le congrès américain vient de prouver au monde qu'une terre républicaine n'est pas toujours une terre de liberté. Le neuf mars, il a adopté une loi prohibant virtuellement

l'émigration chinoise, non parceque les fils du Céleste-Empire menacent la paix de l'Etat, mais parcequ'ils sont trop laborieux et trop intelligents, parce qu'ils accaparent le travail sur les côtes du Pacifique et qu'ils finissent par supplanter, dans cette lutte paisible, les ouvriers d'autres origines. Il n'y a pas longtemps, les Etats-Unis, dans le but de s'assurer des avantages commerciaux, concluaient amicalement un traité avec le gouvernement chinois. Et aujourd'hui on frappe cette nation d'une mesure d'exception du genre le plus odieux.

Cette loi sera une tache dans la législation de la grande république "modèle." La politique américaine a tous les défauts de la politique anglaise sans en avoir les qualités. L'égoïsme légendaire de la fière Albion est surpassé à Washington, tandis que sa prudence y est inconnue. Si l'Angleterre a l'inhumanité de ne pas accorder aux Irlandais le redressement de leurs griefs, les Etats-Unis ont la cruauté de détruire l'une après l'autre, à coups de canon, les nombreuses tribus d'indiens qui occupent les territoires avoisinant les Montagnes Rocheuses.

Le deux mars, au moment où la reine d'Angleterre montait dans son carosse à la gare de Windsor, un nommé MacLean qui s'était frayé un passage à travers la foule, essayait de commettre un régicide. L'émoi fut grand en Angleterre. Jamais personne royale n'a été plus respectée généralement ni plus aimée de ses sujets. L'assassin, arrêté immédiatement, est représenté comme un fou, atteint du mal de Guiteau, c'est-à-dire d'un amour malsain de notoriété. Il a refusé de répondre aux questions qui lui ont été posées, se réservant, dit-il, de faire connaître en temps et lieu ses moyens de défense.

GUSTAVE LAMOTHE.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Dans le numéro de février du *Catholic World* nous trouvons un article fort remarquable, par M. Edmond Mallet, sur la découverte de la côte occidentale des États-Unis. Il s'agit du voyage de Jean Verrazano, en 1523-24, pendant le règne de François I^{er}. Verrazano, qui était alors au service du roi de France, aborda le 7 mars 1524 à un point du littoral de la Caroline du Nord, près du site actuel de la ville de Wilmington. Après avoir pris possession au nom du roi de France des contrées qu'il venait de découvrir, Verrazano remonta la côte jusqu'à la Nouvelle-Ecosse et le Cap-Breton. Il donna à tout ce pays le nom de Nouvelle-France, nom que porta ensuite plus particulièrement la vallée du St-Laurent. Il visita les Sauvages aux divers endroits et les trouva en général bien paisibles et bien disposés à l'encontre des Français. Verrazano explora aussi la rivière Hudson ainsi qu'une partie du pays avoisinant, et retourna en France après une absence de huit mois.

Ce hardi navigateur a fait de ce voyage une narration circonstanciée avec des descriptions du littoral dont il faut reconnaître l'exactitude. L'original de ce récit est maintenant perdu, et la plus ancienne traduction est une version italienne dans l'ouvrage de Ramusio, *Navigazioni et Viaggi*, publié à Venise en 1556. On a dernièrement essayé de nier tout à fait ce voyage, mais des travaux savants sont venus réfuter toutes les objections et assurer aux Français la gloire d'avoir, les premiers, découvert l'Amérique du Nord. M. Mallet a eu l'heureuse pensée de rappeler le nom et les découvertes de l'illustre marin Verrazano, et nous nous empressons de signaler à nos lecteurs son étude qui mérite assurément les honneurs de la reproduction, sinon de la traduction.

P. B. MIGNAULT.

LES GUÉPES CANADIENNES, compilées et annotées par Aug. Laperrière. 1ère série.—A. Bureau, imp. Ottawa, 1881.

Les écrits réunis sous ce titre ont, dans le temps de leur apparition, joui d'une vogue méritée. Disséminés dans les colonnes de différents journaux, ils seraient tombés dans l'oubli pour n'en jamais sortir peut-être si M. Laperrière n'avait en l'idée de les réunir et de les présenter de nouveau au public canadien. Quelques-uns de ces écrits datent déjà de près de trente ans. On commence à les relire par curiosité, et l'intérêt nous y ramène.

La *Pléiade rouge* de Gaspard Lamage, les *Chroniques Québécoises* de Blaise et la *Lettre Québécoise* de Pierrot, nous donnent une idée du genre satirique de nos écrivains dans les luttes politiques de vingt ans passées. La plupart des personnages désignés sont aujourd'hui morts ou placés en dehors de la politique; mais la verve des écrivains les fait revivre à notre pensée, et nous devinons l'effet que devait produire dans le public ces satires pétillantes d'esprit et de gaieté.

Les *Silhouettes littéraires* de Placide Lépine, et les *Portraits ou Pastels littéraires* de Jean Piquefort, n'ont pas pour sujet des hommes politiques. Ce sont nos écrivains qui subissent à leur tour les coups de la critique satirique. Ces deux séries d'écrits sont assez récents. Notre public littéraire se les rappelle et il les relira avec plaisir.

DUX.